

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature,

DECEMBRE 1747.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritières d'ANDRÉ CHEVALIER,
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. D C C. XLVII.

*Avec Privilège de feu Sa Maj. Impériale & Cath.
& Approbation du Commissaire Examineur,*

AVIS AU PUBLIC.

LA mort du Sr. ANDRÉ CHEVALIER, arrivée le 10. Avril, n'empêchera pas que ce Journal ne paroisse, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) aux Héritières de feu le Sr. Chevalier, qui ont seules le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vendent complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez les mêmes Héritières, outre leurs impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; lesdites Héritières le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. volumes.

387
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Decembre 1747.

A R T I C L E P R E M I E R :

*Contenant quelques nouvelles de Lit-
térature &c.*

ESSAI sur l'origine des connoissances hu-
maines, titre d'un ouvrage en 2. vol. in
12. imprimé à Amsterdam, & qui est un
ouvrage de la plus sublime Métaphysique.
L'Auteur y recherche l'origine de nos idées &
de nos connoissances, qui est ce qui a occupé
pendant plusieurs siècles les génies du premier
ordre.

Sans parler d'Aristote & de la multitude in-
nombrable de ses sectateurs; dans le dernier
siècle, quatre hommes célèbres, Descartes,
Malebranche, Leibnitz, Locke, ont beaucoup
écrit sur cette matiere. Après bien des contradi-
ctions, une grande partie de l'Europe devint
Cartésienne, & admit les idées innées, Male-
branche lui enleva des Partisans en France, &
ces Partisans voulurent voir comme lui leurs
idées dans Dieu. Leibnitz né pour être Législa-
teur

I.
*Essai sur
l'origine des
connoissances
humaines.*

teur dans les Sciences, & entêté de son système des *Mondes*, voulut que les ames fussent des miroirs sur lesquels l'Univers rayonnât; l'Allemagne se rangea sous ses drapeaux, & est devenue Leibnitienne. Vint Locke, qui soutint que l'homme n'apporte en naissant ni inclinations, ni sentimens, ni connoissances, que son ame est une table parfaitement rase, capable de recevoir toutes sortes d'impressions, mais qui n'en fournit d'elle-même aucune. C'est ce sentiment qu'embrasse nôtre Auteur, mais il explique & éclaircit, corrige & contredit quelquefois son Maître.

1°. Il l'explique & l'éclaircit. Il y a dans le *Traité de l'entendement humain* de Locke, des longueurs, des répétitions, & un certain desordre qui rebute quelquefois le Lecteur le plus patient. Nôtre Auteur procède avec ordre, ne dit que ce qu'il faut, & le dit bien; il s'exprime avec toute la clarté dont ces sortes de matieres sont susceptibles.

2°. Il le corrige. Locke avoit négligé d'expliquer la génération & le progrès des opérations de l'ame. C'est le point que nôtre Auteur traite avec le plus d'étendue & de succès: & il faut convenir qu'il dit des choses bien pensées, & quelquefois neuves sur la perception, l'attention, l'imagination, la mémoire, la réflexion, & sur l'usage des signes pour la perfection de ses facultés.

3°. Il le contredit. Locke avoit avancé qu'il nous sera peut-être éternellement impossible de connoître si Dieu n'a pas donné à quelque amas de matiere la puissance de penser. Nôtre Auteur prouve que la pensée ne peut être une modification de la matiere, « & que les raisonnemens » qu'on fonde sur l'ignorance des propriétés de » cette matiere, sont tout-à-fait frivoles. Il » suffit,

» suffit, ajoûte-t-il, de remarquer que le sujet
» de la pensée doit être *un* ; or un ~~amas~~ de
» matière n'est pas *un* : c'est une multitude. »
Ce sont-là des vérités bien claires par elles-mêmes, & que l'Auteur venoit de prouver en établissant la distinction réelle du corps & de l'ame. Je dirai à cette occasion qu'il me paroît que parmi les Philosophes, les uns font trop valoir cette difficulté de Locke, & que les autres ont tort de s'en effrayer. Pour assurer que la pensée ne peut être une modification de la matière, il n'est pas nécessaire d'avoir une idée claire de la matière, ni de connoître toutes ses propriétés : il suffit qu'on sache sûrement d'un côté, que les modifications de la matière, quelles qu'elles puissent être, sont matérielles, & qu'on soit assuré de l'autre, que la pensée, l'idée de l'être, par exemple, n'est pas matérielle. Or je suis sûr que les modifications de la matière, connues & inconnues, sont matérielles. Pourquoi ? parce que c'est un principe certain, que tout ce qui convient essentiellement à une substance, convient à la modification de cette substance. La raison en est évidente : c'est que la modification d'une substance, est la substance même modifiée : la rondeur de la boule est la boule ronde. Je ne suis pas moins assuré que la pensée n'est pas matérielle : car quelle figure, je vous prie, a l'idée de l'ordre, par exemple ? En combien de parties peut-on la diviser ? a-t-elle dix ou vingt degrés de vélocité ?

Je finirai par quelques observations sur l'opinion de notre Auteur. 1°. Il confond toujours la Sensation avec l'idée, & Locke lui en avoit donné l'exemple : mais l'un & l'autre ne renouvellent-ils pas une vieille erreur enseignée par les

Péripatéticiens? La Sensation m'instruit & ne m'éclaire pas; l'idée a le privilège de m'instruire & de m'éclairer. La Sensation de chaleur, par exemple, m'avertit de sa présence, mais n'éclaire pas mon esprit. L'idée de cercle répand la lumière dans mon esprit, je puis le définir, & en assigner les propriétés. Mais définissez, si vous pouvez, la Sensation de chaleur, de rouge, de jaune, &c. C'est errer dès le premier pas dans la recherche de la vérité, lorsqu'on ne distingue pas les idées claires & lumineuses, des sensations confuses & ténébreuses.

2°. Si toutes nos idées viennent des sens, & si le fond de la plupart des idées des hommes est dans leur commerce réciproque, si en un mot il n'y a pas de principes innés, sera-t-il aisé de prouver que le bien & le mal, le vice & la vertu ne sont pas des conventions faites entre les hommes & d'anciens préjugés? Conçoit-on que des Sensations aveugles puissent nous donner l'idée claire de l'ordre, de la sagesse, des progressions géométriques, de l'infini? D'ailleurs, vivre pour l'Esprit, c'est penser & sentir; & un Esprit sans sentiment & sans connoissance, est aussi inconcevable qu'un corps sans figure.

3°. Le peu de succès qu'ont eu jusqu'ici ceux qui ont entrepris d'écrire sur l'origine des idées, devoit dégoûter d'imaginer de nouveaux systèmes sur cette matière; il n'est pas peut-être donné à l'homme de pénétrer dans ce Sanctuaire. L'Auteur de la nature nous a caché le comment & le pourquoi de la plupart des choses, content de nous instruire de leur existence: cette connoissance nous étoit aussi nécessaire que l'autre étoit inutile. Je sçai que j'ai l'idée claire de l'étendue, de l'être, du Triangle, du Cercle, &c.
Que

Que m'importe où je voye ces idées ? car l'état de cette question (point auquel les plus célèbres Philosophes n'ont pas fait assez d'attention) est d'examiner où je vois mes idées , où je vois un cercle , par exemple. Je ne le vois pas en lui-même , je ne le vois pas dans mon ame , je ne le vois pas en Dieu , je ne le vois pas dans des Sensations : où le vois je donc ? je n'en sçai rien. Assûrons ce que nous sçavons , & raisonnons sur ce que nous ignorons. Des conclusions timides sient si fort à notre raison : & l'aveu de notre ignorance sur certaines matières , fait plus d'honneur au Philosophe que le ton dogmatique & décisif de la présomption.

Puisque nous y sommes , nous dirons encore que cette réflexion auroit dû empêcher notre Auteur de décider si affirmativement , que les bêtes ont une ame , & qu'elles sont capables de *perception* , de *conscience* , d'*attention* , & de *réminiscence*. Nous voyons dans les bêtes quelques opérations qui ressemblent à celles de l'homme ; mais nous ignorons toujours quel est le principe de ces opérations. La raison en est évidente : nous n'avons de règles certaines de connoissance , que l'idée & le témoignage de la conscience : or l'idée ne nous apprend rien au sujet du principe de ces opérations : le sentiment nous en instruit encore moins. Qu'en faut-il conclure ? Que nous n'avons pas de règle sûre pour pronocer sur cette matière , & qu'elle sera toujours couverte pour nous d'épaisses ténèbres. Au reste , les Partisans les plus déterminés des formes substantielles ne s'étoient pas encore avisés de décorer les bêtes d'*attention* & de *conscience*. Le passage de l'attention & de la conscience à la réflexion est bien imperceptible : encore un pas bien facile à

1 fran-

franchir, & voilà les bêtes érigées en *Etres pensans* & raisonnables.

II.
*Lettres Philosophiques
sur les Phisionomies.*

Voici un autre ouvrage nouveau écrit en Lettres sur les phisionomies, qui est imprimé chez Jean Neaulme à La Haye. L'Auteur de ces Lettres prétend avoir trouvé l'art de connoître le caractère, les vertus, les passions, par la phisionomie, & il soutient que l'assemblage seul des traits du visage suffit pour dévoiler tous les secrets de l'ame. Cela ne seroit-il pas trop beau pour être vrai ? Cela seroit au moins fort commode & fort amusant ; le cœur de l'homme deviendroit, pour ainsi dire, diaphane, & ne seroit plus une énigme que pour ceux qui ne savent pas y lire. Notre Auteur veut bien convenir qu'il n'est pas donné à tous de lire les secrets de l'ame dans les traits du visage, & que c'est un présent de la nature, comme cet esprit *devinateur* qui fait les grands Médecins. Cette réflexion ne l'empêche pas d'établir les principes de son art, & d'essayer d'en prouver la solidité par l'expérience & le raisonnement. Il est libre de penser ce qu'on voudra des preuves personnelles d'expérience qu'il apporte : pour ses raisonnemens, on peut prononcer sur leur force ou sur leur foiblesse ; & pour mettre le Lecteur en état de le faire, nous tâcherons d'analyser les preuves de l'Auteur, qui sont noyées dans une multitude de digressions sur son habileté phisionomique, & dans un grand nombre de réflexions ; tantôt sérieuses ; tantôt amusantes, presque toujours philosophiques, & assez ordinairement présentées avec force & avec netteté.

1^o. Il établit que chaque chose a sa phisionomie, & il soutient que tous ceux qui excellent dans un art, décident à la première vûe des *bonnes*

nes ou des mauvaises qualités de l'objet qui est de son ressort ; un bon Jardinier connoitra la bonté d'un fruit , & son degré de maturité à la simp'e inspection. Il en est de même de chaque Artisan habile , pour l'objet de son Art. Certainement la phisionomie doit être plus parlante dans l'homme que dans des êtres inanimés. Aussi l'Auteur assure t-il , que dans l'homme , la phisionomie est un miroir à l'abri de toutes les altérations , que la vanité ou les autres passions pourroient inventer. On y apperçoit jusqu'aux efforts qu'on fait pour se cacher , jusqu'au voile dont on s'enveloppe.

2°. Il suppose l'égalité parfaite des ames , & tâche de la prouver : d'où il est aisé de conclure , que toute la différence qui se trouve entre les hommes , la différence de leurs esprits & de leurs caractères ne vient que de la configuration différente des parties de leurs corps , & de la diversité des humeurs , qui sont , le sang , la pituite , la bile & la mélancolie. La combinaison différente de ces quatre humeurs est presque infinie , parce qu'elles peuvent se combiner , & se mélanger dans des degrés presque infinis.

3°. La différente combinaison des humeurs fait les différens tempéramens : or l'Auteur avance deux propositions. La première qu'il n'y a point de tempérament dominant qu'on ne connoisse aisément par les yeux , & par la couleur & la configuration du visage. La seconde , que le tempérament dominant décide du caractère de l'esprit : ainsi l'esprit dépend du caractère , le caractère du tempérament , le tempérament se manifeste par la couleur & les traits du visage. Voilà , selon notre Auteur , la base & les gradations de la science phisionomique.

Comme

Comme ces deux propositions sont le fondement de son art, il étoit dans la nécessité de les prouver ; & comment les prouve-t-il ? Il suppose que toute la différence qui se trouve entre les corps, ne vient que de la combinaison différente de la matière, & qu'on peut les réduire à leurs premiers principes. Or comme on peut connoître par la réduction le principal élément qui domine dans un corps, on peut connoître de même par la couleur & les traits du visage, l'humeur qui domine dans l'homme, si c'est le sang, la pituite, la bile ou la mélancolie. Car la couleur rouge marque que le sang domine, le jaune dénote la bile, le blanc la pituite, & le noir la mélancolie. Voilà toute la preuve de sa proposition, qui cependant est confirmée & éclaircie dans les quatre ou six Lettres suivantes, dans lesquelles l'Auteur répond aux difficultés qu'on pourroit lui faire.

La preuve de la seconde proposition, qu'on peut connoître le caractère de l'ame par la connoissance des tempéramens, est encore plus facile. Dès que l'Auteur suppose que les ames sont égales chez tous les hommes, cette différence infinie de caractères, qui se trouve entre-eux, ne peut venir que de la différence de leur tempérament : & dès-lors la connoissance du tempérament doit donner la connoissance des goûts, des aversions, des inclinations & des passions de l'homme. L'Auteur est si content de ces preuves, qu'il regarde son art comme démontré, & qu'il dit avec satisfaction qu'il n'a plus que des fleurs à cueillir. Ne se flatte-t-il pas trop ? Toute la théorie phisonomique sera bien imparfaite jusqu'à ce qu'il entre dans un détail circonstancié des couleurs & des configurations, qui dénotent
avec

avec certitude les divers tempéramens : qu'il en déduise avec netteré la diversité infinie des caractères , & ce qui est plus important , qu'il expose les signes qui désignent sûrement telle inclination , tel goût , telle passion , tel vice , telle vertu. L'Auteur l'a senti , & ne pouvant satisfaire entièrement la curiosité sur ce dernier point , il a voulu au moins en dire ce qu'il savoit , ou ce qu'il devinoit.

Il est sûr que le siège des signes caractéristiques des inclinations de l'ame , doit être sur le visage & dans les yeux. Les yeux sont le miroir de l'ame : rien de plus expressif que leur langage. Ils sont sincères : ils démentent souvent nos actions & nos paroles : ils sont indiscrets : ils disent ce qu'on voudroit taire : ils sont éloquens ; quelle force & quelle énergie dans leur expression ! Pour le visage , l'Auteur observe fort bien qu'il a une configuration particulière. *Partout la peau est séparée de la chair. Sur le visage , l'une & l'autre sont tellement unies , qu'on ne peut les séparer sans les déchirer.* Cette constitution particulière fait que les esprits animaux s'y portent aisément , promptement & abondamment : ce qui le rend tout propre à peindre tous les mouvemens , & toutes les agitations de l'ame. Il n'est personne qui ne convienne que les grandes passions se peignent sur le visage , & on y distingue même les différentes passions , & les degrés différens de ces passions ; mais comment percevoir le caractère permanent au travers d'une physionomie permanente ? L'Auteur prétend « qu'en-
» tre l'ame agitée & l'ame tranquille , il n'y a
» d'autre différence , que celle d'un plus grand
» mouvement de la part des esprits dans l'un
» que dans l'autre état : que , quelque tranquille
» qu'on

» qu'on puisse supposer l'ame, elle agit toujours
 » au dehors par le mouvement des esprits : que
 » ces esprits sont toujours les mêmes dans tous
 » les états de l'ame ; qu'ils portent toujours avec
 » eux l'empreinte du tempérament, dont ils sont
 » formés. »

On avoit droit d'exiger de l'Auteur qu'il fit quelque application de ses principes : il le fait, mais timidement & avec répugnance. Dans la Lettre xxx, il dit : » Vous ne verrez jamais
 » des yeux enfoncés, qu'il n'y ait de l'esprit,
 » ou du moins du feu : vous éprouverez toujours en général, qu'une chair un peu verte
 » meille marque un meilleur naturel qu'une
 » chair livide & plombée : témoin ce que répandit César à ses amis, qui l'avertissoient de
 » se défier d'Antoine & de Dolabella : Je ne crains
 » point, leur dit-il, ces teints frais & vermeils,
 » mais je crains beaucoup ces teints pâles &
 » maigres, en montrant Brutus & Cassius. »
 Au sujet des couleurs, il dit « Chacun peut
 » avoir remarqué que les visages vermeils ne
 » sont pas tristes, & que les visages livides ne
 » sont pas gais : que la vivacité des gens fort
 » colorés peut être grande, mais qu'elle n'est
 » pas durable : que celle des gens pâles ne finit
 » point. » Il dit encore que les personnes grasses sont ordinairement de bonnes gens : que les hommes d'une taille démesurée ne brillent pas par l'esprit, & il cite le mot de Bacon, qui parlant d'un homme extrêmement haut, disoit : *Il en est de ces grands Personnages, comme de ces maisons à 6. ou 7. étages, le plus haut est toujours le plus mal meublé* : que les gens forts & nerveux manquent de délicatesse : que les gens contrefaits ont communément plus d'esprit que les
 autres.

autres. C'est sur les indications des yeux que nôtre Auteur s'étend avec le plus de plaisir, & c'est effectivement le fonds le plus riche. Toutes les passions se peignent dans les yeux; mais chaque passion a ses nuances particulieres, que l'habitude apprend à distinguer. Il dit que les grands yeux marquent des caractères plus ouverts; que les petits yeux ont plus de feu; que les yeux bleus dénotent l'indolence, les yeux noirs l'activité, les yeux bien nets l'ordre & la netteté dans l'esprit, les yeux incertains n'aiment rien, les yeux humides aiment trop, les yeux fort ouverts aiment tout, les yeux ordinaires & muets marquent des gens sans habitude de vices & de vertus.

Voilà tout le résultat de la science Phisionomique de l'Auteur: nous abandonnons les réflexions au lecteur. Il s'en présente de plus d'une espece. On observera seulement qu'on peut appliquer à la science Phisionomique, ce qui est vrai de tous les Arts: qu'un Art est encore bien enfoncé dans le néant, lorsqu'il paroît pour la première fois.

Etat de toutes les rares curiosités que renferme une nouvelle Horloge dont la quadrature pourra servir d'astrologie universelle & perpétuelle, en observant la Métempse & la Perempse. Cette pièce, la plus curieuse qui ait encore paru, a été inventée & exécutée avec tout succès, par le Sr. Bernard Foyeux, habitant de Pagny sur Mozelle en Lorraine.

III.

*Curiosités
d'une Hor-
loge de nou-
velle inven-
tion.*

1. Elle marque l'heure du jour.
2. Les jours de la semaine.
3. Les jours du mois.
4. Les douze mois de l'année.

5. En quelle année on est.
6. La Lettre Dominicale.
7. L'Année Bissextile.
8. Les Epâctes.
9. L'Indiction Romaine.
10. Le Nombre d'Or, le Cicle solaire.
11. Les Lustres.
12. Une Révolution solaire de 100. ans.
13. Les Calendes, les Nones, & les Ides.
14. La longueur des jours & des nuits.
15. Combien d'heures le soleil luit sur l'horison & ses effets sur l'horison.
16. Le systême de la terre immobile.
17. Une figure du soleil qui se leve & se couche tous les jours de l'année à la même heure que le soleil naturel, en se mouvant d'Orient en Occident.
18. L'heure qu'il est dans les Villes les plus remarquables, & nos antipodes.
19. Deux figures qui montent & descendent les tropiques du Capricorne & du Cancer.
20. Les 23. degrés & demi à chaque côté de l'Equateur.
21. Dans quel signe du Zodiaque le soleil est au Ciel.
22. Dans quel degré du signe.
23. Dans quelle maison il est.
24. Quand il est en conjonction ou opposition.
25. Lorsqu'il est au sextil.
26. Au quadrat.
27. Au trine.
28. Dans quel degré de latitude.
29. Dans quel signe du zodiaque la Lune est au Ciel, & tourne périodiquement au tour de la terre immobile.

30. Sa rétrogradation.
31. Dans quel degré du signe.
32. Dans quelle maison elle est.
33. Quand elle est en opposition ou conjonction.
34. Lors quelle est au Sextil, au Quadrat, au Trine & toutes ses Phases.
35. Le système de la terre mobile.
36. Le soleil est au centre excentrique du cours des Planetes.
37. La qualité des Cieux des Planetes selon l'hypothese de terre mobile.
38. Sur un cercle concentrique, Mercure tourne au-tour du soleil en trois mois ou 90. jours.
39. Venus tourne au-tour du soleil en 225. jours.
40. La terre tourne à l'entour du soleil en 365. jours 5. heures 48. minutes.
41. Mars tourne à l'entour du soleil dans un an & 321. jours.
42. Jupiter tourne au-tour du soleil en 11. ans & 313. jours.
43. Saturne tourne au-tour du soleil en 29. ans & 155. jours.
44. Le Ciel des étoiles fixes sur le centre du soleil.
45. L'étoile polaire.
46. La grande ourse nommée le char de David.
47. La petite ourse tournante à l'entour de l'étoile polaire.
48. L'étoile caniculaire nommée Taïs.
49. Lucifer matutinus.
50. Le flux & reflux de la mer.
51. Un globe qui fait son tour en 810. ans, marque

marque une table pour le soleil pendant lesdits 810. ans.

52. L'Auteur fait aller son horloge au moyen d'un ressort ou d'un poid que tout Horloger pourra conduire.

53. Il fera aussi voir la révolution des étoiles fixes qui se fait seulement dans trente-six mille ans.

54. Dans peu il exécutera quantité de choses comme les Eclipses de Soleil & de Lune, & autres au goût & à la satisfaction des plus curieux.

55. Quoique les deux systêmes de terre & de soleil mobiles & immobiles soient démontrés dans cette Horloge, cependant la mobilité de la terre & l'immobilité du soleil paroîtront impossibles à ceux qui feront de justes & sérieuses réflexions.

IV.
*Prix de
l'Académie
de Toulouse.*

Nous avons déjà fait mention de l'Académie de *Toulouse*. C'est une Académie de Jeux Floraux, qui a des prix à donner. Elle en fera le 3. Mai prochain la distribution. Ces prix sont une Amaranthe d'or de la valeur de 400. livres, qui est destinée à une Ode.

Une Eglantine d'or de la valeur de 450. livres, destinée à une pièce d'éloquence d'un quart d'heure ou d'une petite demi heure de lecture, dont le sujet sera pour l'année prochaine *les avantages du travail*.

Une Violette d'argent de la valeur de deux cens cinquante livres, destinée à un Poëme de soixante Vers au moins ou de cent Vers au plus, qui doivent être Alexandrins, & dont le sujet doit être héroïque ou dans le genre noble.

Un Souci d'argent de la valeur de deux cens livres,

Livres, qui est destiné à une *Elégie*, à une *Idyle* ou à une *Eglogue*. Ces trois genres d'ouvrages concourent pour le même prix. Les Vers en doivent être aussi *Alexandrins*, sans mélange de Vers d'autre mesure.

Un *Lys d'argent* de la valeur de 60. liv. destiné à un *Sonnet*, à l'honneur de la *Sainte Vierge*.

Le sujet des différens genres d'ouvrages auxquels l'*Amarante*, la *Violette* & le *Souci* sont destinés, est au choix des Auteurs, qui sont avertis, aussi-bien que les Auteurs du *Sonnet*, de ne pas se négliger sur les *Rimes* & sur toutes les règles de la *Verfification*.

Les ouvrages qui ne sont que des traductions ou des *Imitations*, ceux qui traitent des sujets donnés par d'autres *Académies*, ceux qui ont quelque chose de burlesque, de *satyrique* ou d'*indécant*, sont exclus des *Prix*. C'est avec regret que l'*Académie* a été obligée de rejeter cette année une *Ode* qui auroit pû mériter ses suffrages pour le prix, si l'Auteur n'y avoit laissé glisser des traits trop libres & qui pouvoient blesser les mœurs.

Les ouvrages qui auront paru dans le *Public*, & ceux dont les Auteurs se seront fait connoître avant le jugement, ou pour lesquels ils sollicitent ou auront fait solliciter, sont aussi exclus de pouvoir prétendre au prix.

Les Auteurs qui traitent des matieres *Théologiques* doivent faire mettre au bas de leurs ouvrages l'approbation de deux *Docteurs* en *Théologie*; ce qui sera observé même à l'égard du *Sonnet*; sans quoi ces ouvrages ne seront pas mis au concours.

Les Auteurs sont avertis de faire remettre, dans le mois de *Janvier* de l'année 1748, par

des personnes domiciliées à *Toulouse*, trois copies bien lisibles de chaque ouvrage, au Chevalier d'Aliez, Secrétaire perpétuel de l'Académie, logé rue des Couëteliers. Son Registre devant être barré dès le premier jour de Février, on ne fera plus à tems à lui remettre les Ouvrages dès que le mois de Janvier sera expiré.

Les ouvrages seront désignés non-seulement par leur titre, mais encore par une devise ou sentence que le Secrétaire écrira dans son Registre, aussi bien que le nom, la qualité ou la profession & la demeure des personnes qui le lui auront remis, lesquelles signeront la réception que Mr. le Secrétaire en aura écrite dans son Registre, après quoi il leur expédiera le récépissé.

Le Secrétaire ne recevra point les paquets qui lui seront adressés par la poste en droiture, s'ils ne sont affranchis de port. Les Auteurs sont avertis que l'Académie exclut même du concours tous les ouvrages qui n'ont pas été remis au Secrétaire par une personne domiciliée à *Toulouse*, la voye de la poste en droiture étant sujette à trop d'inconvéniens.

Le Secrétaire avertira les personnes qui auront remis les ouvrages que l'Académie aura couronnés, afin que les Auteurs viennent eux-mêmes recevoir les prix, l'après-midi du troisième May, à l'Assemblée que l'Académie tient dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, où ils sont distribués. Si les Auteurs sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer à une personne domiciliée à *Toulouse* une Procuration en bonne forme, où ils se déclarent affirmativement les Auteurs de l'Ouvrage couronné, & cette personne retirera

Le prix des mains du Secrétaire, sur la procuration de l'Auteur & sur le récépissé de l'ouvrage.

On ne peut remporter que trois fois chacun des prix que l'Académie distribue. Les Auteurs des ouvrages qu'elle découvrira avoir enfreint cette loi en seront exclus, aussi bien que les Ouvrages qu'on pourra justement présumer être présentés sous des noms d'Auteurs supposés. Elle a néanmoins, sans conséquence, adouci la rigueur de cette Loi en faveur du mérite & de la réputation du véritable Auteur de l'Ode de l'Envie, à laquelle l'Amarante avoit été adjudgée l'année dernière. Elle avoit retenu ce prix, & délibéré de le mettre de nouveau au concours, ayant constaté qu'il avoit été demandé sous un nom d'Auteur supposé; mais Mr. de Chalamont de la Vislede, qui n'avoit remporté que deux prix d'Ode, & qui étoit en droit d'en obtenir un troisième, s'étant déclaré l'Auteur de cet Ouvrage, l'Académie a bien voulu lui accorder ce troisième prix, & accueillir les raisons qu'il a données pour ne s'être pas d'abord déclaré l'Auteur de cette Ode.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, le Secrétaire leur donnera des attestations, portant qu'une telle, une telle année, pour tel ouvrage par lui composé, a remporté un tel prix, & l'Ouvrage en original sera attaché à ces attestations, sous le contre-scel des Jeux.

Ceux qui auront remporté trois prix (celui du Sonnet excepté,) & l'un desquels soit celui de l'Ode, pourront obtenir, selon l'ancien usage des Lettres de Maître des Jeux Floraux, qui leur donneront le droit d'opiner, comme Juges &

comme étant du Corps des Jeux, dans les Assemblées générales & particulières des Jeux Floraux, & d'assister aux Séances publiques.

Par les dernières Lettres Patentes du Roi T. C. qui autorisent l'augmentation du prix du Discours fait par Mr. de Soubeiran de Scopon, Membre de l'Académie des Jeux Floraux & de celle des Sciences de Toulouse, les Auteurs qui auront remporté trois fois ce prix, pourront aussi obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux, sans qu'il soit nécessaire qu'ils ayent remporté des prix de Poësie.

L'Ode qui a pour titre le *Soleil*, & pour sentence, *Ambrosio succo saturos ignemque vomentes quadrupedes ducunt*, a remporté le prix de ce genre.

L'Académie a réservé tous les prix du discours, aussi-bien que ceux du Poëme.

Le prix de l'Eglogue a été adjugé à l'Idyle qui a pour titre, *les Prix*, & pour sentence, *Jamque dies ni fallor adest*.

Le Sonnet à l'honneur de la sainte Vierge qui a pour sentence, *Ille percussit, ista sanavit*, a remporté l'un des prix de ce genre : les autres ont été réservés.

L'Académie aura à distribuer l'année prochaine un prix d'Ode, trois prix de discours, trois prix de Poëme, un prix d'Eglogue & trois prix de Sonnet.

V. L'*Anagramme* est le mot de l'Enigme du mois dernier.

E N I G M E.

Lecteur pourras-tu bien deviner mon essence.
Je suis; le croire t'en, & sans ame & sans corps;

*Et c'est moi qui de tout donne l'intelligence,
L'on me fait voir le jour par de subtils ressorts.*

*J'ai dans tous les Palais la plus noble séance,
Par le secours du bruit je produis mes trésors ;
Mon ennemi mortel est le triste silence :
Et sans force souvent je dompte les plus forts.*

*Aux humains tous les jours je rends mille services,
Le sexe fait de moi ses plus cheres délices ;
Sans partage je suis en mille endroits divers.
Vers le bien, vers le mal mon penchant est extrême :
Je naquis dès que l'homme habita l'Univers ;
Personne ne dira qui je suis que moi-même.*

Le *Libertinage combattu*, ouvrage nouveau dont nous avons donné l'analyse le mois passé, se débite à Metz, chez Bouchard le jeune, Libraire au Cloître de l'Eglise Cathédrale.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **P**RUSSE. La mort du Cardinal de Sintzen-dorff, Evêque de *Breslau*, annoncée à la fin de nos derniers Mémoires, a rendu d'abord bien du monde attentif sur ce qui se passeroit à cet égard, & si le Chapitre, au cas que la Cour de *Berlin* nommât au Temporel de cet Evêché, se conformeroit à cette nomination. Mais tout s'est passé dans ce Diocèse de la manière la plus satisfaisante, par rapport à la reconnoissance du Prince de *Schaffgotsch*, qui succède au dé-

funt Evêque, d'autant que le Roi n'a rien fait en cela que de nommer quant au Temporel de l'Evêché le Prince de Schaffgotsch qui en étoit Coadjuteur, & de conférer l'administration du Spirituel à deux membres du Chapitre même; ce qui a été déclaré à ce Chapitre par le Comte de Munchau, premier Ministre d'Etat au département des affaires de la *Silésie*, & qui avoit été chargé de le faire pour Sa Majesté. Voici comme il s'en acquitta. Il fit remettre le 2. Octobre au Doyen, une Lettre par laquelle il prioit le Chapitre de s'assembler, le même jour à quatre heures, en habits Capitulaires, dans le Palais Episcopal, afin d'y entendre les propositions qu'il avoit à lui faire de la part du Roi. Le Chapitre convoqué, le Comte de Munchau s'y rendit en cérémonie, accompagné du Comte de Schwerin. Il fut reçu à la porte du Palais Episcopal, par deux Députés du Chapitre, qui le conduisirent dans la Salle où les Capitulaires étoient assemblés. Il leur annonça d'abord qu'il avoit ordre, par ses instructions, d'inviter le Prince de Schaffgotsch, Coadjuteur de l'Evêché, à se trouver aussi à cette Assemblée, pour y entendre pareillement ce qu'il avoit à leur communiquer. Le Comte de Schwerin ayant été chargé d'aller faire cette invitation, alla prendre le Coadjuteur à son Hôtel, & le conduisit au Chapitre. Après quoi le Comte de Munchau y fit un discours, dont voici la substance.

M E S S I E U R S ,

LE Roi ayant reçu la nouvelle de la mort du Cardinal de Sinzenderff, Evêque de cette Ville, Sa Majesté m'a fait l'honneur de me charger de

des Princes &c. Décembre 1747. 407

vous témoigner la part sensible qu'elle prend à la perte que ce Chapitre & l'Eglise Catholique-Romaine viennent de faire dans la personne de ce Prélat.

Les regrets que vous cause sa mort ne sont que justes, & Sa Majesté les partage d'autant plus sincèrement, que vous n'ignorez pas, Messieurs, l'estime & les sentimens qu'elle avoit pour lui.

Vous ne pouviez cependant vous flatter de le posséder long-tems, vu les infirmités dont sa vie étoit accompagnée. Ce fut par cette considération, & en même-tems pour prévenir tous inconvéniens & toutes divisions dans ce Diocèse, que le Roi se détermina, il y a trois ans, à nommer un Coadjuteur à l'Evêché de Breslau.

Le siège Episcopal étant devenu vacant, le Roi a jugé que son intention Souveraine & Royale demandoit qu'il continuât de marquer la même faveur & protection à l'Eglise Catholique-Romaine, & que pour faire connoître le soin qu'il apporte à y maintenir le bon ordre, il s'employât à lui procurer un nouveau Chef dans le gouvernement de ce Diocèse. Sa Majesté pour remplir cet objet, confirme non-seulement la nomination qu'elle a faite précédemment du Prince de Schaffgotsch en qualité de Coadjuteur de l'Evêché de Breslau; mais elle m'ordonne en même-tems d'annoncer à ce vénérable Chapitre, qu'Elle a trouvé bon de nommer à cet Evêché, quant au Temporel, le même Prince Coadjuteur, & de conférer l'administration de ce qui regarde le spirituel, à deux membres du Chapitre, qui sont, le Comte d'Almesloë, Evêque-Suffragant, & le Baron de Franckenberg, Capitulaire.

Tels sont, Messieurs, les ordres dont le Roi m'a chargé, & vous êtes trop convaincus de l'attention

*vention paternelle de Sa Maj. pour ne pas vous com-
former avec empressement à ses intentions.*

Le Prince de Schaffgotsch d'un côté voulut s'excuser, sur differens motifs, d'accepter la nomination du Roi; & le Chapitre, de l'autre, adhérant à ces motifs, avec réserve de faire là-dessus des représentations à Sa Majesté, le Comte de Munchau reprit la parole. Il fit connoître, entre autres choses, que le Roi ne pourroit être que très-mécontent du refus que faisoit le Coadjuteur de se soumettre à ses intentions; & pour mettre fin aux oppositions, il requit le Chapitre de faire apporter les clefs des appartemens de l'Evêque défunt, sur lesquels le scellé avoit été mis. Après qu'on les lui eut présentées, il les remit au Prince de Schaffgotsch, en l'établissant par-là dans la possession du Palais Episcopal & de l'Evêché. Cet acte se termina par des souhaits d'une longue & heurieuse administration au nouvel Evêque, & voilà comment s'est faite l'élection, dont on étoit curieux d'être instruit pour les circonstances.

II. Le Duc de Wurtemberg - Oels, qui possède des terres en *Silésie*, & qui depuis plusieurs années étoit dans le service du Roi de Danemarque, ayant désiré d'entrer dans celui du Roi, Sa Majesté l'a nommé Général de ses troupes, & lui a conféré en même-tems la charge de Gouverneur Général de la Ville de *Breslau* & du district qui en dépend. Le Général Keith, est aussi entré dans le service du Roi, comme Général d'Infanterie, qui est la même qualité qu'il avoit au service de l'Impératrice de Russie, qu'il a quitté avec l'agrément de cette Princesse. Sa Maj. lui a accordé d'abord un Régiment outre quinze mille

mille écus d'apointemens, & l'a depuis nommé Felt Maréchal de ses Armées.

III. Il n'est pas décidé si les trente mille Russiens, dont on parle de la marche comme prochaine, la prendront par les Etats du Roi pour se rendre à leur destination, qui est le service des Puissances maritimes, où s'ils s'y rendront par la *Pologne* & la *Hongrie*, ou par mer. Quoiqu'il en soit, on veut que cette marche ne donne nulle ombre à la Cour, « vû, dit-on, » la bonne intelligence qui subsiste entre-elle » & la Cour de Russie, & que le Roi s'empresse d'affermir de plus en plus, comme il vient de le faire connoître, en comprenant & invitant l'Impératrice de Russie dans le Traité d'alliance défensive conclu depuis peu avec la Couronne de Suede, ainsi qu'il est stipulé par le huitième article de ce Traité. » Mais dans la neutralité constante que Sa Majesté veut garder quant à la guerre qui continuë, elle n'a pas laissé d'ordonner de nouveau que tous les Régimens qui sont en *Prusse*, en *Pommeranie* & dans la marche de *Brandebourg*, fussent rendus tellement complets, qu'il n'y manquât pas un homme.

IV. Des Ministres étrangers qui fréquentent le plus assidûment ceux du Roi, c'est le Marquis de Valori, Envoyé Extraordinaire de France; d'où l'on voudroit conjecturer qu'il est occupé d'une négociation importante. Il paroît du moins devoir faire encore un long séjour à *Berlin*, d'où Mr. de Rudenschild, qui étoit Ministre du Roi de Suede en cette Cour, est parti le 23. Octobre pour retourner à *Stokholm*. Ce Ministre est remplacé par le Baron de Hopken.

V. Le Roi a rendu un Edit par lequel il renou-

renouvelle & augmente considérablement tous les privilèges & franchises en faveur des étrangers qui voudront s'établir dans les Etats, & lesquels, s'ils demandent de plus grands avantages, auront lieu de s'attendre, comme on l'assure, à une résolution encore plus favorable. Il vient de tems - en - tems nombre de familles des Pays étrangers pour profiter de ce qui leur est offert.

V I E N N E.

LEs propositions qui ont été remises de la part de l'Impératrice-Reine aux Etats de l'Archiduché d'Autriche, ensuite du discours dont nous avons donné le mois passé la traduction, consistent dans les articles suivans; savoir, 950. mille florins pour le subsidie ordinaire à Sa Majesté. 150. mille florins pour subvenir aux dépenses des quartiers d'hiver, 5. mille hommes de Cavalerie, y compris les chevaux, outre le nombre ordinaire de recrûs pour l'Infanterie, & ce qui reste encore à acquitter du contingent de l'année dernière. Les Etats des autres Provinces héréditaires fourniront leur quote-part sur le pied de proportion observé les années précédentes, parce que les besoins de l'Etat sont les mêmes pour l'année prochaine. Mais il ne sera point établi de nouvelles taxes: On se contentera de celle du centième denier pour cette année, & pour donner la raison de la faite continuer, l'Impératrice-Reine a rendu une nouvelle Ordonnance dont voici traduction du préambule.

ENtre les difficultés qui jusques-ici ont accompagné notre règne, nous n'avons eu d'autre objet que de réünir tous nos soins & nos efforts maternels

ternels, afin de prévenir autant qu'il dépendroit de nous, le démembrement de nos Etats héréditaires, & d'assurer par conséquent à nos fidèles Sujets & Vassaux, toute la sûreté & la tranquillité possible. Au milieu de la foule de maux & d'oppressions, dont le théâtre de la guerre accabla nos Provinces, nous eûmes enfin la consolation non-seulement de chasser entièrement nos ennemis, infracteurs de la Paix, de toute l'Allemagne, mais de les voir aussi expulsés de nos Etats d'Italie, & nous nous flattâmes avec fondement, que lassés de perpétuer l'effusion impardonnable d'un sang qui crie vengeance depuis si long-tems, ils inclineroient enfin à la Paix, l'objet de nos vœux & de nos démarches. Mais ils n'y témoignent encore aucun expressement; ils paroissent au contraire obstinés dans leurs dangereux projets, & méditer uniquement les moyens de mettre en effet les desseins qu'ils ont formés contre nous, & contre la liberté de l'Europe.

Soutenus des secours de nos fidèles Alliés, Nous avons fait à la vérité cette année une vigoureuse résistance aux forces supérieures de nos ennemis, & nous avons mis à cet effet deux nombreuses Armées en campagne. Mais ces mêmes efforts, & les dépenses de la guerre, qui augmentent aux Pays-Bas & en Italie, ont tellement épuisé nôtre trésor, que nous sommes obligés d'avoir recours à des moyens extraordinaires.

Tous ceux qui connoissent le tendre amour que nous avons pour nos Sujets, jugeront facilement que ce n'est qu'avec la douleur la plus sensible, que nous les chargeons de nouveaux impôts, après toutes les calamités qu'ils ont souffertes; & nous ne prendrions jamais ce parti, si le salut de nos Etats & la conservation de chaque particulier, ne l'exigeoient indispensablement.

Entre

Entre tous les moyens propres à soulager les besoins de l'Etat, nous n'en avons pas trouvé de plus convenable que de continuer dès-à-présent pour l'année prochaine 1748. la levée du centième denier, qu'on avoit ordonné l'année dernière, afin de pouvoir maintenir nôtre crédit par ce fond, & par ce moyen anticiper seulement sur le tems, ménager nos pauvres Sujets, & couper toute autre voye plus onéreuse.

Mesures
de guerre.

II. La continuation des charges publiques pour l'année prochaine, sur le pied des précédentes, justifie de plus en plus que la Cour ne veut se relâcher d'aucunes des mesures de vigueur déjà prises pour la campagne prochaine, qu'au contraire elles les augmentera; car le plan des arrangemens à suivre pendant l'hiver s'exécute de maniere par les levées qui se font en Boheme, & dans les autres Etats héréditaires de l'auguste Maison, que le grand nombre dont la Cour aura besoin, sera rendu complet avant le mois de Mars prochain. Et comme il sera nécessaire, au cas que la paix n'ait pas encore lieu, de pousser plus qu'on n'a fait jusqu'ici, les opérations militaires en *Italie*, la venue du nombreux corps de troupes Russiennes que les Puissances maritimes prennent à leur solde, & qui formera une augmentation considérable de forces aux *Pays-Bas*, facilitera le moyen d'augmenter celles de l'Impératrice-Reine, unies aux troupes du Roi de Sardaigne, afin que l'on puisse avoir au Printems prochain, une Armée de 80. mille combattans en *Italie*. Cependant les sentimens de l'Impératrice-Reine sur l'ouvrage du rétablissement de la tranquillité générale, sont tels que Sa Majesté les a déjà déclarés

tés plusieurs fois ; favoir , qu'elle ne mettra jamais d'obstacle aux négociations de paix , dès que ses Alliés verront jour à pouvoir les renouer avec quelque espérance de réussite , en posant de solides fondemens pour rendre l'équilibre à l'Europe ; & qu'ainsi l'Impératrice-Reine sera très-disposée à envoyer un Ministre à *Aix-la-Chapelle* , lieu qu'on désigne pour y reprendre les conférences sur ce salutaire ouvrage , moyennant que l'on soit d'accord sur la forme qui devra être observée à ces conférences , de même que sur l'admission des différens Plénipotentiaires , pour éviter par là toutes difficultés de la nature de celles qui ont rendu l'assemblée de *Breda* infructueuse.

III. Le Comte de Caunitz & Rittberg , ci-devant Ministre Plénipotentiaire au Gouvernement des *Pays-Bas* , est nommé pour assister aux conférences indiquées à *Aix-la-Chapelle* , qui lorsqu'elles seront commencées , ne devront souffrir aucune interruption. Par avance on leve de tous les côtés les difficultés qu'on pourroit craindre , & les Couriers des divers Cours pourront se rendre à *Aix-la-Chapelle* en toute liberté , car c'est un article , aussi bien que l'expédition des passeports pour tous les Ministres qui iront y assister , auquel il est déjà pourvû. Il reste à pourvoir à l'admission de Ministres de la République de *Genes* & du Duc de *Modene* , demandée par l'Espagne. De la part du Roi de Sardaigne , ce sera le Comte de Chavannes qui s'y rendra. Il a déjà reçu à *La Haye* , où il réside en qualité de Ministre Plénipotentiaire de ce Prince , ses instructions & pouvoirs nécessaires ; d'où l'on connoitra vraisemblablement si ce que Sa Majesté Sar-

Congrès
indiqué à
*Aix-la-
Chapelle.*

daignoise

daignoïse a déjà déclaré, aura lieu, savoir, qu'elle ne prétendoit se relâcher en rien de ce qui a été stipulé en sa faveur par le Traité de *Worms*, non plus que des autres avantages qu'elle se promettoit en considération du soutien vigoureux qu'elle a prêté à la cause commune. Il y a d'ailleurs apparence que le Roi de Prusse nommera aussi un Ministre pour se rendre au Congrès d'*Aix-la-Chapelle*, en vûë d'y faire acquérir au futur Traité de paix, la confiance à la garantie générale de la *Silésie*. Voilà en peu de mots ce qu'on peut avancer sur le prochain Congrès de pacification fixé à *Aix-la-Chapelle*: Congrès, qui, comme on l'a déjà dit, n'apportera nul retardement dans l'exécution de tout ce qui est résolu pour agir la campagne prochaine avec plus de forces qu'on n'a fait les précédentes. Le Comte de Sandwich y assistera pour la *Grande Bretagne*. Il est à *La Haye*, & c'est lui qui a déjà été de celui de *Breda*.

IV. La résolution ayant été prise de former la Maison du Sérénissime Archiduc Joseph, Leurs Majestés Impériales ont nommé pour être auprès de ce Prince, & avoir le soin de son éducation, les Seigneurs suivans, savoir, le Marquis de Poal, le Comte de Salm, le Comte Georges de Stahrenberg, & le Comte de Goes, qui sont tous quatre Chambellans de la Cour.

S A X E.

LE Marquis des Issarts, qui continuë l'Ambassade de France, auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, fréquente assidûment ses Ministres, & dans quelques conférences qu'il a eues avec eux, le prochain Congrès d'*Aix-la-Chapelle* a tenu le tapis. Il y a déclaré que le Roi Très-Chrétien son Maître étoit sincèrement incliné à donner les mains à rendre le
 repos

des Princes &c. Décembre 1747. 415
repos général à l'Europe, si les autres Puissances intéressées montroient une égale disposition à y concourir de leur part, & qu'ainsi Sa Maj. Très-Chrétienne verroit avec bien du plaisir que le Roi voulût contribuer à un objet si désirable, en employant ses bons offices au futur Congrès. Sa Majesté a fait connoître, au sujet de cette déclaration, qu'elle s'employeroit toujours efficacement pour un but aussi louable qu'étoit celui de ramener le calme en Europe, & qu'elle chargeroit très-volontiers le Comte de Loos, son Ambassadeur en France, de se transporter à *Aix-la-Chapelle*, dès que les Puissances engagées dans la présente guerre seroient d'accord sur le tems d'y envoyer leurs Plénipotentiaires.

On n'a que ce qui suit à rapporter des autres Cours d'Allemagne; que les Ministres de France y renouvellent leurs représentations, tendant à prévenir que le projet d'association des Cercles antérieurs de l'Empire, ne soit effectué d'une manière dont le Roi leur Maître pourroit concevoir de l'ombrage; ce qui se fait tandis que le Comte de Cobenzel, Ministre de la Cour Impériale, ne néglige aucuns soins pour faire en sorte que cette association soit amenée à sa perfection. Il s'est rendu pour ce sujet auprès de l'Electeur de *Mayence*, & depuis à *Ulm* à l'occasion de l'assemblée que le Cercle de *Soiabe* y tient actuellement, & dans laquelle on doit proposer de nouveaux arrangemens relatifs à cette affaire.

Que les négociations dont l'Abbé Aunillon étoit chargé pour le Roi de France auprès de l'Electeur de *Cologne*, étant terminées, ce Ministre est

est parti le 16. Octobre de *Bonn* pour retourner à *Paris* : Et que sur une demande d'accorder des quartiers d'hiver dans l'Electorat de *Cologne* pour quelques mille hommes de troupes Impériales , le Conseil de l'Electeur résolut de faire sur ce sujet les mêmes représentations que l'année dernière.

Que les affaires dont la Cour de *Vienne* , conjointement avec celle de *Londres* , est occupée présentement dans l'Empire , étant de nature à exiger à *Hannover* la présence d'un Ministre Impérial , le Comte de Raab s'y est rendu de *Hambourg* , où il fait son séjour ordinaire comme Ministre de l'Empereur auprès du Cercle de la *Basse-Saxe* : Et que la maladie des Bestiaux qu'on croyoit cessée , avoir malheureusement recommencée en plusieurs endroits de l'Electorat d'*Hannover*.

Que deux Bataillons de *Hesse-Darmstadt* , qui entrent au service de la République des Provinces-Unies , se sont embarqués à *Gernsheim* , d'où ils sont passés en *Hollande* , & que les diverses troupes & recrues levées , & qui continuent à se lever avec succès dans les Villes , Bourgs & Villages de l'Empire , pour le service de la Cour de *Vienne* & de ses alliés , partent successivement pour se rendre aux lieux qu'on leur fixe , pour de là passer à leur destination.

Que le postillon de *Smalkalden* , qui rapportoit dans cet endroit , les Lettres qui lui avoient été remises à *Nuremberg* , étant parti le 11. Octobre de *Meinungen* , avoit été arrêté à quelque distance de *Welkerstall* , par une bande d'assassins , qui après l'avoir mené dans le creux d'une montagne , l'avoient tué & massacré à coups de hache ; après quoi ils avoient pris la fuite avec le cheval & la valise , laquelle contenoit les

Lettres

Lettres de *Hambourg*, de *Brunswick*, de *Duderstatt* & de *Cassel* : Qu'un détachement de la Gar-nison de *Smalkalden*, qui fut envoyé aussi-tôt à la découverte, étant parvenu jusqu'à la monta-gne, y avoit trouvé le cadavre du postillon, & la hache avec laquelle il avoit été massacré, sans que depuis on eut pû en rien découvrir, si-non que les assassins étoient des gens masqués, qui attendoient depuis plusieurs jours ce postil-lon à son passage.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **T***oscane*. Le projet pour établir un com-merce réglé entre ce Grand Duché & l'Allemagne, dont on a dit quelque chose au mois d'Octobre dernier, est sur le point d'être mis en exécution. La plus grande difficulté qu'il a fallu vaincre, étoit de trouver une route plus aisée à pratiquer que n'étoit celle du passage par les montagnes de l'*Appennin*. Pour parvenir à ce but, on est convenu d'établir l'entrepôt des marchandises du crû de la *Toscane*, à *Livourne*, d'où elles seront transportées par la riviere d'*Arne* jusqu'à *Signa*, lieu situé à quelque distance de *Florence*. De *Signa* elles seront chariées à *Bologne* & de-là à *Ferrare*, où il y aura des Facteurs chargés du soin de les faire embarquer sur le Pô à *Lago-Scuro*, afin d'être transportées dans des barques à *Trieste*. Ces Barques partiront dans des intervalles de tems qui seront réglés. Le reste du trajet se fera par des chariots de poste qui seront établis à *Trieste*, pour porter les mar-

E e chandises

chandises jusqu'à *Vienne*. Cet arrangement a aussi pour objet de faciliter le commerce de la *Toscane* avec la *Lombardie*. Ainsi, les marchandises destinées pour cette partie de l'*Italie* seront expédiées de même par la route de *Bologne*, & de là répandues dans les Villes de la *Lombardie* &c.

C'est au Comte de Richecourt, premier Ministre, qu'on est redevable d'un projet si propre à faire fleurir le commerce de ce Grand Duché & à l'augmenter. L'Empereur se sert du Port de *Livourne*, pour envoyer à *Constantinople* de magnifiques présens qu'il destine pour le Grand Seigneur. On y a armé à cet effet deux Navires pour les transporter, sur lesquels ont été embarqués aussi des soldats, afin que ces deux Bâtimens fussent en état de défense contre tout événement imprévu. Il y a 105. Esclaves Turcs sur ces mêmes Navires, qu'on renvoie.

Le Capitaine Hughes, qui commande le Vaisseau de guerre l'*Essex* appartenant à l'Escadre Angloise sous les ordres de l'Amiral Byng, a envoyé sur la fin d'Octobre dans ce Port (de *Livourne*) deux Navires François dont il s'est emparé à la hauteur des côtes de Sardaigne, où ils avoient été séparés d'une Flotte marchande, partie de *Marseille* pour la *Turquie*. On fait monter à plus de cent mille écus la charge de ces deux Bâtimens, composés principalement de drap.

II. *Rome*. Cette Cour continuë à ne rien présenter de remarquable pour l'étranger, si ce n'est à l'égard du Chevalier de St. Georges, ou plutôt du fils aîné de ce Prince, qui continuë d'être en France, sans qu'on puisse savoir si l'*Italie* le reverra davantage. On veut en juger ainsi par des dépêches arrivées de sa part sur la fin de Septembre dernier, & qui marquent une ferme
résolu-

des Princes, &c. Décembre 1747. 419
 résolution d'éprouver jusqu'à quel point le sort
 des armes voudra lui être favorable ou contraire.
 Ces dépêches ont été suivies de l'arrivée à *Rome*
 de Mr. O-Brian, employé en *France* depuis
 plusieurs années, comme étant chargé des affai-
 res du Chevalier de St. Georges, & qui a fait
 son voyage avec un parfait *incognito*, afin d'é-
 viter tous obstacles sur sa route. Il s'est rendu
 d'abord à *Albano*, résidence ordinaire du Che-
 valier de St. Georges, & s'y est acquitté du sujet
 de sa venue. Il avoit des Lettres du Prince
 Edoüard, qui ont donné lieu à la tenuë de quel-
 ques conférences, après lesquelles le Lord Dum-
 bar est venu demander une audience du Pape,
 qu'il a eüe. On ignore sur quoi elle a roulé.
 On ne fait pas non plus si Mr. O-Brian fera
 quelque séjour à *Rome*, ou s'il retournera dans
 peu en *France*. Mais dès que la nouvelle de son
 arrivée a été publique, tous les partisans de la
 Maison de Stuard qui se trouvent en cette Ville,
 se sont rendus à *Albano*.

III. *Naples*. Quoique la guerre continuë d'être à un point de vigueur en *Italie*, tout continuë d'être tranquille dans ce Royaume, n'y ayant pas d'apparence qu'avant le Printems prochain il soit question d'aucun arrangement pour la marche des troupes, lesquelles ont quitté leurs quartiers de cantonnemens, & se sont rendus dans ceux qui leur ont été assignés pour l'hiver.

P I E' M O N T.

I. **L** Es neiges dont toutes les hauteurs étoient couvertes dès le commencement du mois d'Octobre, ayant obligé l'Armée combinée Impériale & Piémontoise de marcher en arrière,

on pouvoit avancer ce qui l'a été à la fin de nos derniers mémoires, favoir, que la campagne étoit finie. Mais il est arrivé un changement considérable dans la disposition des troupes du Roi, qui étoient demeurées aux environs de *Comi*. Après leur retour de la vallée de *Sture*, les quartiers d'hiver leur étoient destinés, elles devoient y marcher; mais le Baron de Leutrum qui les commande, ayant fait savoir au Roi, qui étoit pour lors retourné à *Turin*, que des mouvemens de l'ennemi dans le Comté de *Nice*, pourroient bien l'obliger à s'en servir encore, il fut ordonné à ces troupes de ne point se séparer; & cette précaution fut prise à propos, quoique les suites ne répondirent pas à ce qu'on s'en étoit promis, de pouvoir tenir le Château de *Vintimille* bloqué, jusqu'à ce qu'il fut obligé de se rendre, d'autant qu'il lui manquoit, dès le commencement d'Octobre, des munitions & des provisions les plus nécessaires. Mais ce blocus fut levé avec quelque désavantage le 20. de ce mois, par une tentative des François & des Espagnols, qui leur a réussi. En voici un recit.

« Leur Armée étoit sortie le 19. de ses re-
 » tranchemens, précédée de gros détachemens,
 » de grands piquets & de fusiliers de montagne,
 » commandée par les Maréchaux de Camp Don
 » Gaspard de Caxigal, le Comte d'Arando,
 » Don Pedro de Cavallos, Espagnols, & par le
 » Marquis de la Chetardie, François. Elle mar-
 » cha sur quatre colonnes sous les ordres des
 » Lieutenans-Généraux Don François Pigna-
 » telli & Don Nicolas de Carvajal, Espagnols,
 » & des Marquis du Châtel & de la Ravoye,
 » François. La première marcha sur *Menthon*,
 » l'autre à *Castellaro*, la troisième à *Castiglione*,

» & la quatrième à *Sospello*. Ils surprirent avec
» leur avant-garde, quelques postes sur les hau-
» teurs de *Castellaro*, où ils firent plusieurs pri-
» sonniers. Le 20. ils se formerent en trois
» attaques, savoir, quatre mille Espagnols &
» deux mille François soutenus par 24. Batail-
» lons, moitié d'une nation & moitié de l'au-
» tre. En même-tems leurs Généraux destine-
» rent pour faire une diversion le long de
» la côte de *Menthon*, huit Bataillons Espagnols
» & une avant-garde, pendant qu'ils faisoient
» marcher en deux colonnes 34. Bataillons Fran-
» çois pour occuper les Impériaux & les Pié-
» montois du côté de *Sospello*. Telle fut la dis-
» position ordonnée par le Maréchal de Belleisle
» & le Marquis de la Mina pour mieux mainte-
» nir leur monde dans le Comté de *Nice*, en
» faisant dégager le Château de *Vintimille*, par
» l'attaque des retranchemens des Piémontois,
» qui a eu lieu le 20. & le 21. à *Balcioffi* &
» autres postes qui couvrent *Vintimille*. Le Co-
» lonel Molck y commandoit 1500. hommes.
» Mais assailli par des forces si supérieures aux
» siennes, & d'ailleurs se trouvant canonné par
» deux Galeres que les ennemis avoient mises à
» propos dans une plage voisine, il songea à la
» retraite, & l'ordre lui en fut donné par le
» Baron de Leutrum. Il replia ses postes sur
» celui de *Dolce-Aqua*. Ces postes étoient un
» peu écartés, & il falloit retirer les détache-
» mens de maniere qu'ils ne fussent point occu-
» pés, ce qui occasionna une perte en morts & en
» blessés d'une centaine d'hommes. Les ennemis
» profiterent de cet intervalle pour tomber sur
» l'arrière-garde, où ils firent prisonniers envi-
» ron 200. hommes des Grenadiers qui la com-

50 posoient. Ils suivirent le Colonel Molck jus-
 50 qu'à peu de distance de *Dolce-Aqua*, lui
 50 enlevèrent encore quelques soldats, & s'ou-
 50 vrant par-là le chemin de *Vintimille*, ils mi-
 50 rent fin au blocus du Château de cette Ville.
 50 Pour profiter de cet avantage les troupes
 50 Françoises & Espagnoles ont travaillé à con-
 50 struire un ouvrage destiné à protéger la tête
 50 de leur pont sur la *Roya* près de *Vintimille*,
 50 Mais le Général Novati des Impériaux, y
 50 est marché le 26. avec quelque Infanterie & de la
 50 Cavalerie; & après avoir chassé les travailleurs
 50 employés à cet ouvrage, il a attaqué le dé-
 50 tachment qui les couvroit, lequel a été mis
 50 en fuite avec perte de plus de cent hommes,
 50 outre un pareil nombre qu'il a fait prison-
 50 niers. L'Infant Don Philippe a été présent à
 50 l'expédition qui a occasionné la levée du blo-
 50 cus du Château de *Vintimille*. »

Cette expédition ne paroïssoit pas encore au commencement de Novembre, devoir être le dernier coup à frapper par les troupes de part & d'autre pour cette campagne, parce qu'elles étoient encore tenues en haleine. On doute cependant, quoique les Espagnols & les François se soient approchés fort près des Impériaux & Piémontois, & ayent fait un gros détachement vers *Sospello*, qu'ils entreprennent de les y attaquer de front, les retranchemens où sont ceux-ci, étant en bon état. Ils s'étendent depuis *Rams* jusqu'à la *Bourdiguerra*, & la position des troupes qui les gardent, est la suivante. Sur la gauche trois Brigades Autrichiennes qui occupent les postes jusqu'à la *Bourdiguerra*. La seconde Brigade de Savoye & celle de Montferrat sont sur les hauteurs de *Dolce-Aqua*. La Brigade de Schullenbourg

Bourg est à *Olivetta*; deux Brigades Autrichiennes sont à *Penna*; celle de Piémont est au Col de *Prus* & la première de Savoye à *Olion* avec des détachemens au Col de *Raus*. Mais toutes les troupes qui composent l'Armée combinée qui demeure dans ce Pays sous le commandement du Général *Leutrum*, est d'environ 50. Bataillons, dont deux tiers Piémontois, & un tiers des Impériaux, que le Général *Broune*, qui a séparé son Armée, y a laissés. Ce dernier Général, après en avoir renvoyé une bonne partie dans la *Lombardie*, lui a fait prendre des quartiers d'hiver & de cantonnement, & lui-même s'est rendu à *Milan*, pour y attendre d'autres ordres qui lui seront donnés de la Cour. Pour les François & les Espagnols, ils occupent les hauteurs au-delà de la *Bevera*, tandis que le camp du gros de l'Armée Française demeure à *Menthon* & aux environs. Celles de ces troupes qui étoient dans le *Dauphiné*, sont allés en *Provence*, à l'exception d'un petit nombre de Bataillons, qui sont restés dans les Places & postes de la frontière de *Savoye*. Et le Régiment de *Schuller*, Suisse, au service d'Espagne, est retourné en *Savoye*. Ce Régiment en étoit sorti pour aller renforcer les François du côté de *Briançon* & du *Mont-Genève*, pour tâcher de s'opposer aux courses des Piémontois dans la vallée de *Queiras*.

G E N E S.

I. IL conyenoit que l'Armée Autrichienne, que le Général *Broune* avoit conduite en *Piémont*, en revint, si l'on vouloit qu'il fût mis des bornes aux courses que les troupes Françaises & Espagnoles, jointes à celles de la République,

publique , y faisoient depuis quelque-tems. Car après les incursions dont nos derniers mémoires ont montré quelque chose , ils en ont fait une nouvelle au commencement d'Octobre dans la vallée de *Taro*. Après s'être avancées dans les montagnes du *Plaisantin*, elles se sont portées au-delà de la *Trebbia*, sur le territoire de *Bobbio*. Elles sont descenduës des montagnes dans les Bourgs & Villages de la Vallée de ce nom , & se sont fait ouvrir les portes de *Bobbio*. De-là elles se sont répanduës à *Castel-San-Giovanni*, *Bron*, *Stradella*, & le long du grand chemin de communication entre *Tortone* & *Plaisance*. Elles ont mis tous ces endroits sous contribution. Elles y ont fait plusieurs prisonniers , & emmené comme ôtages quelques Gentilshommes du *Plaisantin*, qui étoient dans leurs maisons de campagne. Dans le *Monferrat* & dans la partie du *Piémont* limitrophe avec le territoire de *Savone*, il s'est fait de pareilles excursions, d'où le butin & le bétail que les troupes y ont enlevés , ont été vendus publiquement au Fauxbourg de *St. Pierre d'Arene*. Mais des pluyes survenuës , ou plutôt l'approche des Impériaux qui sont retournés du *Piémont* dans la partie de la *Lombardie* la plus exposée à de pareilles expéditions , les ont fait cesser , jusques-là que le corps de ces Troupes qui est sous le commandement du Comte d'Althan , Général-Major , ayant trouvé le moyen de couper un détachement François vers *Nibbiano*, s'est jetté dans le Château de ce nom , où il fut obligé , après trois jours de blocus , de se rendre , sous la condition de ne pas servir pendant six mois , & de restituer les ôtages qu'il avoit emmenés du *Plaisantin* : Car c'étoit ce détachement qui les avoit fait. Il étoit

des Princes &c. Décembre 1747. 425

étoit composé d'un Lieutenant-Colonel, de quelques autres Officiers, & d'une centaine de soldats. Deux autres détachemens François, l'un de 50. hommes, qui étoit à *Zuccarello*, & l'autre de 36. dans le Château de *Ste. Marguerite*, y ont été investis par les payfans, & faits prisonniers.

II. Le Général-Major d'Althan, depuis ce qu'il s'est passé à *Nibbiano*, a partagé son corps de troupes Impériales en plusieurs détachemens, qui par la manière dont il les a distribués, mettent le *Montferrat* & le *Plaisantin* à l'abri d'être inquiétés de nouveau par les courses des troupes Françaises & Genoises. Le Général Lietzen avec un corps de 1500. hommes, est marché directement sur *Bobbio*, afin d'occuper ce poste, & de le mettre pareillement à couvert de surprise. D'ailleurs, le Général Nadasti, pour être plus à portée de contenir les François & les Genoises, a établi son quartier à *Novi*, où il lui est arrivé, en prenant ce quartier, un détachement de troupes Françaises qui étoit dans le Château de *Zavatarello*, & qui y a été fait prisonnier avec le Lieutenant-Colonel du Régiment Royal-Italien, par lequel ce détachement étoit commandé. Le Général Lietzen avoit fait cette expédition.

III. Le Duc de Richelieu, que le Roi de France a nommé son Plénipotentiaire & Commandant de ses troupes auprès de la République, étant arrivé depuis le 27. Septembre à *Genes*, il a fait depuis toutes sortes de dispositions tendant à la conservation de cet Etat, à le mettre en état de s'opposer aux entreprises ennemies, & à y avoir pour cet effet
le

le plus de troupes possible. Revenu d'une visite qu'il étoit allé faire du poste de *Voltri* & de ceux des environs, il ordonna le 14. aux troupes Françaises & Espagnoles de se mettre en marche. Le 15. elles furent suivies par celles de la République, avec l'artillerie, les bagages & les munitions. Toutes ces troupes défilèrent du côté de *Voltri*, d'où elles marcherent la nuit suivante sur trois colonnes vers *Campo-Freddo*, pour tâcher d'y renfermer les troupes Autrichiennes; & comme le Duc de Richelieu & Mr. de Moncada, commandant des Espagnols, se proposoient aussi de tenir en échec le Général *Nadafti*, ils firent marcher en même-tems trois mille hommes pour aller se rendre maîtres de quelques passages qui conduisent à la *Bochetta*. Occupés à faire exécuter ces divers mouvemens à leurs troupes, & attendant la réussite de leur dessein, d'une vigoureuse attaque qu'ils ordonnerent, contre plusieurs détachemens Autrichiens & Piémontois, cette attaque n'alla point selon leurs souhaits. Leurs troupes furent reçues avec beaucoup de vigueur & repoussées avec perte. Elles ne laisserent pas de retourner à la charge, mais sans que leur seconde tentative eut eu plus de succès que la première; d'où il arriva que le Duc de Richelieu & Mr. de Moncada prirent le parti de les faire retourner du côté de *Genes*, diminuées d'environ 400. hommes en morts, en blessés & en prisonniers. La perte des Autrichiens & des Piémontois dans ces attaques, monte à 150. hommes, outre 68. prisonniers qui ont été conduits à *Genes*.

IV. Il est toujours décidé que la Ville de *Genes* & ses environs renfermeront cet hiver 20000. hommes tant François qu'Espagnols; aussi y en arrive.

arrive-t-il de tems en tems des convois, partis de la côte de *Nice*, dont plusieurs ont essuyé de gros tems en mer, & ont été obligés de relâcher dans le *Golfe Jean*, d'où ayant poursuivi leur route pour *Calvi* & *Genes*, les Bâtimens qui les avoient sur leurs bords, sont retournés à *Villefranche*, afin d'y exécuter d'autres transports. On a soin également de faire entrer dans *Genes* toutes sortes de provisions. On y en compte actuellement pour six mois, de même que des munitions de guerre de toute espece, & l'on se persuade qu'au moyen de trois Forts que le Gouvernement a ordonné de construire, & par de nouveaux ouvrages qu'il fait ajouter aux Fortifications de cette Ville, elle n'aura presque plus rien à craindre.

V. Suivant toute aparence le Gouvernement laissera les affaires de *Corse* dans l'état où elles sont, jusqu'à la paix générale, & se contentera pour le présent d'y conserver la possession des Places de la *Bastie*, de *Calvi*, d'*Ajaccio* & de *St. Boniface*. Les mécontents, sous leur Chef *Rivarola*, continuent de faire toutes sortes de mouvemens dans cette Ile, & des courses qui leur réussissent de tems en tems. C'est la nouvelle qu'on en apprend par le retour des Galeres de la République avec des troupes Françaises & Espagnoles qu'on avoit envoyées au secours de la *Bastie*, & qui se sont embarqués pour *Genes*. Après avoir trouvé moyen de dégager cette Place d'un nombre de mécontents qui l'investissoient de nouveau, & de la faire munir de diverses sortes de munitions qui commençoient d'y manquer.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE , en ESPAGNE , & en PORTUGAL , depuis le mois dernier.

I. **F**rance. Le Roi ayant fait déclarer par ses Ministres en diverses Cours, sa disposition à se prêter au rétablissement de la paix générale, & de consentir préalablement à l'ouverture d'un Congrès à *Aix-la-Chapelle*, Sa Majesté est convenüe avec le Roi d'Espagne de stipuler pour condition essentielle ce dont on a déjà fait mention, savoir, que la République de Genes & le Duc de Modene seront admis à avoir chacun un Ministre à ce futur Congrès; & la réponse sur cet article doit décider par raport au départ des Plénipotentiaires des deux Monarques. Comme d'ailleurs le Roi de Portugal a fait informer la Cour, par Don Louïs d'Acunha, qu'il employeroit avec plaisir sa médiation dans l'ouvrage de la paix, au cas que cette médiation fût également agréable aux autres Puissances intéressées, les Ministres lui ont déclaré, que le Roi verroit avec une grande satisfaction, qu'elle eût lieu. Cependant Sa Majesté & ses Alliés continuent, comme les autres Puissances engagées dans la présente guerre, à prendre toutes les mesures qui sont jugées convenables à leurs intérêts. Il y aura, entre-autres, une nouvelle augmentation de 40. mille hommes dans les troupes du Roi, qui doivent être levés avant le mois de Mars prochain, & aussi une augmentation dans la Marine, car on travaille en diligence

gence dans les chantiers du Royaume, à y construire beaucoup de Vaisseaux de guerre.

II. Les Ordonnances du Roi paroissent sur ces augmentations. Il y en a une qui dit, « que Sa
» Majesté voulant pour l'utilité de son service,
» qu'il soit formé un corps de 600. hommes,
» de la Compagnie des Chasseurs de Fischer, la-
» quelle se trouve composée actuellement de
» 400. hommes, pour mettre ce corps à 600.
» chasseurs, dont 400. seront à pied & 200. à
» cheval. » Une autre Ordonnance porte « que
» le Roi par celle du 8. Janvier 1737. ayant
» réduit à 198. les Mousquetaires de la pre-
» miere & de la seconde Compagnie de la Garde,
» & jugeant nécessaire au bien de son service de
» mettre ces Compagnies à 200. hommes cha-
» cune, Sa Maj. ordonne qu'il sera remis in-
» cessamment deux Mousquetaires à cheval dans
» chacune des mêmes Compagnies. » On a
aussi publié au commencement d'Octobre un Ar-
rêt du Conseil d'Etat du Roi, portant établis-
sement d'une Lotterie Royale, dont le fonds est fixé
à trente millions. Cet Arrêt consiste en douze arti-
cles: En voici le dispositif, de même que les cinq
premiers articles, qui sont les principaux.

VU par le Roi, étant en son Conseil, le plan
proposé à Sa Majesté, d'une Lotterie à 500.
livres le billet, dans laquelle tous ceux qui s'y in-
téresseront, trouveront un emploi utile de leur ar-
gent, & beaucoup d'entre eux un accroissement de
fortune dans le tirage qui en sera fait chaque an-
née, pendant 12. ans qu'elle doit durer, à compter
du mois de Mars de l'année prochaine: & Sa Maj.
trouvant de sa part, dans l'établissement de cette
Lotterie un secours pour la continuation de la
guerre,

guerre, lequel ne sera point onéreux pour ses finances, & qui loin d'être à charge à ses peuples, leur procurera des avantages, Sa Maj. a ordonné & ordonne ce qui suit.

I. Qu'il sera ouvert en son Trésor-Royal, le premier du mois de Novembre prochain, chez le Sr. Paris de Montmartel, Garde de son Trésor-Royal, une Lotterie dont l'exécution durera 12. ans, à compter du mois de Mars de l'année prochaine 1748. de laquelle Sa Majesté a fixé & fixe le fonds à la somme de trente millions de livres.

II. Tous les Sujets de Sa Majesté de quelque âge, sexe, qualité & condition que ce puisse être, pourront s'intéresser à ladite Lotterie, comme aussi les étrangers; Sa Majesté ayant renoncé & renonçant en faveur desdits étrangers, même à l'égard de ceux qui sont sujets des Princes & Etats avec lesquels Elle est ou pourroit être en guerre, à tous droits de marque, de confiscation & de représailles qui pourroient lui appartenir.

III. Ladite Lotterie sera composée de 60. mille billets de 500. livres chacun, payables en deniers comptans, en un seul paiement, & en levant le billet.

IV. Dans chacune des 12. années de l'exécution de ladite Lotterie, à commencer pour la première année, dans les derniers jours du mois de Mars prochain, & ainsi successivement chaque année au même-tems, il sera fait un tirage de ladite Lotterie, qui commencera par les primes, & de suite pour les lots.

V. Il y aura dans ladite Lotterie 3. mille 500. primes & 60. mille lots, qui seront répartis dans chacun desdits 12. tirages.

Depuis la publication de cet Arrêt & à cause
de

de la promptitude des patriciens d'apporter leur argent pour les billets de la Lotterie qu'il étige, il y a un projet pour augmenter le fonds des vingt millions qu'il indique, en fixant le prix des billets à mille livres chacun, d'autant plus que les intéressés dans cette Lotterie ont représenté que l'espace de douze ans étoit trop long pour savoir leur sort. Ainsi ils ont proposé que les douze tirages se fissent dans le cours de l'année prochaine, sans rien changer aux autres dispositions de la Lotterie.

III. Le Gouvernement du *Dauphiné* est à présent au Duc de Chartres : le Roi le lui a conféré sur la démission du Duc d'Orléans. Sa Majesté vient d'honorer aussi le Comte de Laval Montmorency * du Bâton de Maréchal de France, couronnant par là le vrai mérite de ce Seigneur, qui est chéri de tous ceux qui le pratiquent. Le Comte de Laval, commande en *Lorraine*. Le Courier que lui dépêcha Mr. d'Argenson pour lui porter la nouvelle de sa nouvelle dignité, arriva le 10. Novembre à *Lunéville*. Cette nouvelle y fut reçue d'un chacun avec joye. Le Roi de Pologne lui marqua la sienne d'une manière éclatante, puisque Sa Majesté alla incontinent avec toute sa Cour le complimenter. On peut ajouter à ceci que les Lorrains n'ont pas été moins sensibles à l'élevation du Comte de Laval. Cette nation qui lui est si attachée depuis qu'elle est sous son

coin-

* La Maison de Laval Montmorency, une des plus illustres du Royaume, est très-considerée & aimée en *Lorraine*. René I. Roi de Sicile, Duc d'Anjou & de *Lorraine*, après la mort de la Duchesse Isabeau de *Lorraine* sa premiere femme, épousa Jeane fille de Pierre Comte de Laval.

commandement, lui a marqué la part qu'elle y prenoit, lorsqu'il passa par *Nancy* pour aller à *Versailles* remercier le Roi. Cette Ville l'a reçu avec tous les honneurs possibles. Les Cours Souveraines vinrent en corps le complimenter. La garnison lui rendit les mêmes honneurs. L'Hôtel de Ville qui en fit autant, lui présenta le vin d'honneur, qu'il accompagna d'un présent très-galant.

Le Roi a encore nommé Brigadier de ses Armées, le Comte de Chabot de la Serre, qui lui a apporté la nouvelle de la retraite des Autrichiens & Piémontois de devant le Château de *Vintimille*. Sa Majesté a accordé le même grade à Mr. de Beauchamps, que le Maréchal de Lówendahl lui a envoyé avec les Drapeaux qui étoient dans *Lillo*, dans *Frederic-Henri* & dans *Ste. Croix*, lors de la reddition de ces trois Forts. Le Roi a donné au Comte d'Etrées, Lieutenant-Général de ses Armées, le Gouvernement du Pays d'*Aulnis*, vacant par la mort du Comte de Matignon.

V. La Cour répète vivement le Vaisseau, nommé le *Franc-Maçon*, dont nous avons fait mention, pag 361 de nôtre Journal du mois passé, & qui a été enlevé par l'un des Vaisseaux de l'Escadre du Vice-Amiral Schryver, Hollandois. Elle a envoyé ordre à Mr. Chiquet, chargé des affaires du Roi auprès des Etats-Généraux, de leur faire de fortes représentations sur ce sujet, & en même-tems sur les Ordonnances rendûes depuis peu par Leurs Hautes Puissances, portant défense de sortir de leur Pays certaines marchandises censées être de contrebande; ce qui avoit été cause que plusieurs Navires Hollandois, au lieu d'apporter en *France* les marchan-

marchandises qu'ils avoient chargées pour le compte des François dans la mer *Baltique* & dans la mer *Méditerranée*, étoient allés au- contraire les décharger en *Hollande*, vû l'application qui se faisoit de ces Ordonnances contre les Ports de France en particulier &c. Comme le Mémoire que Mr. Chiquet a présenté aux Etats-Généraux sur l'un & sur l'autre de ces objets, est assez remarquable, nous avons crû devoir le présenter dans toute son étendue à nos Lecteurs. Le voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

« C'Est avec une extrême surprise que le Roi
« a appris par les nouvelles publiques, que
« le Vice-Amiral Schryver s'est emparé du
« Navire François le *Franc-Maçon*, venant des
« Isles Françaises de l'*Amérique* & destiné pour
« *Bourdeaux*, avec un chargement de sucre, de
« café & autres marchandises. Quoique la prise
« de ce Navire confirme en quelque sorte le
« bruit qui s'est répandu, que l'Escadre com-
« mandée par ce Vice-Amiral, n'avoit été ar-
« mée & n'avoit établi sa croisière dans le Golfe
« de *Biscaye*, que pour courre-sus aux Bâtimens
« François, Sa Majesté veut bien suspendre en-
« core son jugement à cet égard, mais elle de-
« mande formellement la restitution actuelle &
« immédiate du Vaisseau le *Franc-Maçon* avec le
« dédommagement qui sera dû à ceux qui y
« sont intéressés, & elle se réserve de demander
« aussi la satisfaction qui sera convenable,
« lorsque V. H. P. lui auront donné une ex-
« plication précise des prétextes sur lesquels
« le Vice-Amiral a pû se porter à prendre un

» Navire François chargé de marchandises de
 » crû des colonies Françaises, & parti d'une de
 » leurs colonies, pour venir dans un Port de
 » France. Le Roi a toujours eu une attention
 » particuliere à empêcher que les circonstances
 » de la guerre présente n'appottassent des ob-
 » stacles à la Navigation légitime des Sujets des
 » Provinces-Unies, malgré les violences com-
 » mises de la part des Anglois, & malgré l'in-
 » différence que V. H. P. ont fait paroître sur
 » un objet si intéressant pour les Sujets de Sa
 » Majesté & pour ceux de la République même.
 » Comme Sa Majesté n'a point cessé d'accor-
 » der la protection la plus efficace aux Vaisseaux
 » Hollandois, qui ne se sont point écartés des
 » règles établies pour la navigation, ces
 » Vaisseaux ont trouvé la même liberté & la
 » même sûreté pour leur Commerce, soit dans
 » les Ports de France, soit à la Mer de la part
 » des Vaisseaux de guerre & des Corsaires Fran-
 » çois, quoique V. H. P. paroissent s'être con-
 » duites sur des principes tout-à-fait contrai-
 » res, & par des vûes absolument opposées.
 » Sa Majesté ne sauroit se persuader qu'elles
 » ayent autorisé l'entreprise de leur Vice-Ami-
 » ral, mais cet événement a été précédé de cir-
 » constances qu'Elle ne peut plus dissimuler, &
 » qui semblent annoncer de la part de V. H. P.
 » un changement total par rapport au Commerce
 » des deux Nations. Dès le mois de Juillet,
 » Hauts & Puissans Seigneurs, vous rendites une
 » Ordonnance pour défendre la sortié de vos
 » Provinces, non-seulement des marchandises
 » réputées de contrebande, relativement aux
 » Puissances qui sont en guerre, mais même
 » d'une infinité d'autres qui sont libres dans

les Vaisseaux neutres. Les dispositions de ce
Placard faisoient assez connoître l'objet de la
prohibition qu'il contenoit, mais V. H. P.
n'ont pas laissé d'équivoque à cet égard. Au
commencement du mois de Septembre elles
ont rendu une nouvelle Ordonnance, par
laquelle en faisant quelques légères modifi-
cations sur des articles de peu de conséquence
de la première, Elles donnent les extensions
les plus rigoureuses aux autres, & en font
une application expresse & positive contre la
France. Les choses ont été portées plus loin
sur cette matiere. Plusieurs Vaisseaux Hollan-
dois avoient été chargés pour le compte
de quelques Négocians François, de marchan-
dises qu'ils devoient transporter de la *Balti-*
que & de la *Méditerranée* directement dans les
Ports de France; au lieu de suivre cette de-
stination, les Capitaines de ces Navires ont
contre la foi publique porté ces marchandises
toutes les plus libres en *Hollande*, où elles
ont été déchargées & retenues. Le Roi ne
peut refuser aux plaintes, tant de nos Négoci-
ans François que des étrangers, & même
des *Hollandois*, qui sont établis dans son
Royaume, de demander à V. H. P. 1. La ré-
vocation de leurs Ordonnances du mois de
Juillet & de Septembre. 2. Les ordres prompts
& efficaces, pour que les Capitaines des Na-
vires dont on vient de parler, & tous ceux
qui pourroient se trouver dans le même cas,
suivent leur destination avec leur chargement
pour les Ports de France, & pour qu'ils
soient tenus de dédommager les intéressés
aux chargemens, de toutes les pertes que le
retardement leur aura occasionnées. 3. Tel

» exemple de punition que V. H. P. Elles-mêmes
 » mes jugeront nécessaires contre ces Capitai-
 » nes, eu égard à leur infidélité & au préjudice
 » qui en résulte pour la confiance du Pavillon
 » Hollandois. Ce n'est que par une juste & exacte
 » égalité que le Commerce peut se soutenir en-
 » tre deux Nations. Si les Ordonnances de
 » V. H. P., desquelles Sa Majesté est obligée
 » de demander la révocation, subsistoient, &
 » que les entreprises dont elle se plaint, de-
 » meuroient impunies, il ne seroit plus que-
 » stion de cette égalité, & c'est ce que les
 » Négocians des Provinces-Unies ont d'abord
 » senti eux-mêmes. Le Roi ne peut point dou-
 » ter que V. H. P. ne soient frappées des mê-
 » mes motifs & des mêmes objets, & Sa Maj.
 » s'attend que le parti qu'Elles prendront, la
 » confirmera dans les dispositions où elle a été
 » jusques à présent de favoriser le Commerce
 » des Sujets de la République dans son Royau-
 » me, & de protéger leur Navigation lors-
 » qu'elle sera régulière. »

Ce Mémoire a été présenté le 15. Octobre
 aux Etats-Généraux. L'Abbé de la Ville doit
 l'avoir envoyé tout fait à Mr. Chiquet. Les rai-
 sons & motifs qui en font la teneur, n'ont pas
 été long-tems sans recevoir une rétorsion par
 une Pièce imprimée en *Hollande*, mais répandue
 en *France* comme ailleurs, sous le titre de *Pa-
 rodie juste & raisonnable du Mémoire de l'Abbé
 de la Ville du 15. Octobre 1747.*

Nous croyons devoir également rapporter si-
 non la Pièce en son entier, du moins la substance
 qu'en voici.

« La République des Provinces-Unies des
 » Pays-Bas a été constamment attentive à em-
 » pêcher

» pêcher que les circonstances de la guerre pré-
» sente n'apporassent de l'obstacle au commerce
» de ses Sujets en France, & des François avec
» eux, persuadée que la France étoit ruinée sans
» cela, à cause que les Anglois avoient eu soin
» d'empêcher que les Vaisseaux navigassent
» avec sûreté en aucun endroit. Et que c'est
» pour fournir la France non-seulement
» de toutes les denrées & manufactures dont
» elle a besoin, aussi-bien que des armes, des
» munitions, de l'artillerie, des mâts, des
» bois pour la construction des Vaisseaux, des
» voiles, en un mot, de tout ce dont elle
» peut avoir besoin pour faire avec succès la
» guerre aux Alliés de la République, que cette
» République a exposé ses Navires à être en-
» levés par les Anglois, qui en ont pris environ
» deux cens, pendant que le Ministère Fran-
» çois, loin d'accorder la protection la plus
» efficace aux Hollandois, qui étoit un sujet si
» intéressant pour les deux Nations, a porté le
» Roi Très-Christien à révoquer le Traité de
» commerce de 1739. & à souffrir que les Ar-
» mateurs François prissent même plusieurs
» Vaisseaux Hollandois, qui ont été confis-
» qués, malgré les plaintes de Mr. Van Hoey.
» Comme le même Ministère paroît conduit
» par des principes tout-à-fait contraires & par
» des vûes absolument opposées à ce que les
» Mémoires de l'Abbé de la Ville disent de
» ceux du Roi, on ne sauroit se persuader que
» ce Monarque ait autorisé l'invasion du Comte
» de Lôwendahl. Mais cet événement a été pré-
» cédé de circonstances qu'on ne peut plus
» dissimuler, & qui annonçoient de la part de
» ce Ministère, le changement total qu'il tâ-

choit d'inspirer à Sa Maj. Très-Chrétienne ;
 par rapport à la bonne intelligence entre les
 deux Nations. Il est vrai que la République
 a interdit le transport de toutes sortes d'ar-
 mes, de munitions & autres contrebandes
 dans les Ports de France ; mais quand l'a-
 t-elle fait ? après que les troupes de France
 furent entrées en ennemis sur ses terres, &
 lui eurent enlevé toute la Flandres-Hollandoise.
 Le Droit de la Nature & des Gens & celui
 de la Guerre n'y obligeoient-ils pas la Ré-
 publique. Auroit-elle livré à celui qui se
 déclaroit son ennemi, des armes pour se dé-
 truire elle-même. Les mêmes droits ne l'au-
 torisoient-elle pas d'empêcher que la neu-
 tralité de son pavillon servit à porter en
 France les mêmes effets de contrebande, qui
 auroient été chargés ailleurs dans les Navires
 Hollandois &c. »

VI. Le Comte de Clermont, Prince du sang,
 est revenu à Paris de l'Armée de Flandres, qui
 est séparée & mise en quartiers d'hiver & de
 cantonnement. Le Maréchal de Lôwendahl fai-
 soit état au mois de Novembre d'en revenir
 aussi pour prêter serment de fidélité au Roi en
 sa nouvelle dignité. Mais le Maréchal de Saxe
 n'en étant point attendu, on croit qu'il pourra
 bien demeurer pendant l'hiver dans les Pays-Bas,
 d'autant plus qu'il y a mandé Mr. de la Valiere
 avec vingt Ingénieurs, pour leur communi-
 quer, dit-on, un plan d'opérations important.
 Comme il a en même-tems déclaré qu'il y avoit
 un nombre suffisant de troupes dans ces Pays,
 indépendamment de celles de la Maison du Roi,
 l'ordre de faire halte qui avoit été envoyé à ces
 dernières, a été contremandé, & ayant ensuite
 continué

continué leur marche , elles sont de retour à *Paris*, depuis le commencement de Novembre.

VII. La Reine, fort incommodée, est revenue de *Fontainebleau* à *Versailles*, avec Mesdames de France, le 8. Novembre. Le Roi y étoit attendu de retour pour le 25. du même mois. Sa Majesté par une résolution prise dans son Conseil, a confirmé tous les Privilèges que les Rois ses prédécesseurs ont accordé aux Suisses en différens tems, & desquels ils doivent jouir dans toute l'étendue du Royaume.

VIII. Tous les Régimens Irlandois que le Roi a dans son service, sont allé prendre leurs quartiers d'hiver en différens endroits du voisinage de *Calais* & de *Dunkerque*, qu'on garnit de monde, en même-tems qu'on prend toutes autres mesures pour la sûreté des côtes de *Flandres*. On en fait autant en *Bretagne*, & l'on y exerce les Milices du Pays, de maniere à ne plus vouloir craindre des entreprises de la nature de celle que les Anglois y formerent il y a deux ans. Le Duc de Penthièvre, Grand Amiral de France, qui est depuis plusieurs mois dans cette Province, y acheve les arrangemens qu'on croit nécessaires à cet effet. On avoit pris d'autres précautions; elles regardoient l'Escadre qu'on équipe à *Brest*; mais elles n'ont pas empêché que cette Escadre, commandée par Mr. de l'Estanduaire, ne fût atteinte le 25. Octobre par l'Escadre Angloise du Contr'Amiral Hawke, qui la combattit & l'obligea de se rendre, au nombre de six gros Vaisseaux de guerre, deux en ayant seulement échappé, ce qui a causé beaucoup de consternation à la Cour: Et cette consternation auroit été générale si la Flotte marchande, que

ces

ces Vaisseaux escortoient , n'avoit trouvé le moyen d'échaper, quoique plusieurs Navires de cette Flotte marchande soient depuis tombés entre les mains des Anglois & conduits dans leurs Ports.

Nous donnerons le détail de cet événement dans l'Article d'*Angleterre*. Nous en dirons seulement ici ce qui y a conduit, savoir , que les Colonies Françoises de l'*Amérique* se trouvant avoir un besoin pressant des denrées & marchandises de l'*Europe* , on avoit chargé à *Brest* un grand nombre de Navires destinés pour se rendre dans ces Colonies : Que la Flotte , qui , depuis le commencement d'Octobre étoit prête à partir de ce Port , n'attendoit qu'un vent favorable pout mettre à la voile , conjointement avec les Vaisseaux de guerre destinés à lui servir d'escorte : Qu'après quelques jours d'attente , le vent ayant été bon, tous les Vaisseaux ont levé l'ancre, & que le 20. au matin la Flotte étoit déjà hors de la vûe des côtes : Et que pendant qu'on travailloit sans relâche à l'armement , on avoit mis un embargo sur tous les Navires étrangers qui auroient pû donner des connoissances à cet égard , à quelques Vaisseaux de guerre & Frégates des Anglois , qui croisoient le long de la côte , & particulièrement à la hauteur de *Brest*. Mais précaution qui est devenuë fort inutile.

Les nouvelles de ce Pays donnent à l'ordinaire des narrés de rencontres & de petits combats en mer, de Vaisseaux des deux Nations Françoises & Angloise, mais non d'une importance à être ici rapportés. Elles continuent à donner aussi la liste des prises de Bâtimens Marchands que font les Armateurs; ce qui s'observe également dans les nouvelles d'*Angleterre*.

ESPAGNE.

E S P A G N E.

Cette Cour s'est déclarée dans la disposition de concourir à la paix, par la réquisition qu'elle a faite à celle de *Portugal*, d'être médiatrice au Congrès indiqué à *Aix-la-Chapelle*. Le Duc de Sato-Mayor s'est acquitté de cette commission à *Lisbonne*, où il réside en qualité d'Ambassadeur du Roi. Il y a fait connoître, selon les ordres qu'on lui avoit envoyés, que Sa Majesté avoit remarqué combien le Ministère Portugais prenoit d'intérêt au rétablissement du repos de l'Europe, par les démarches amiables qu'il avoit faites plusieurs fois sur les moyens de rapprocher les Parties belligérantes; & qu'ainsi elle verroit avec beaucoup de satisfaction, que Sa Maj. Portugaise, qui est parfaitement neutre dans la présente guerre, voulût coopérer par ses bons offices à l'avancement de ce salutaire ouvrage, en envoyant aussi un Plénipotentiaire au futur Congrès, pour y aider à frayer les voyes de conciliation. La réponse de la Cour de *Lisbonne* à la proposition qui lui a été faite, est très-satisfaisante.

Les nouvelles de la Cour se réduisent à ce que le Roi a fait savoir au Marquis de Villarias, Secrétaire d'Etat des affaires étrangères, que jugeant à propos de changer la direction de ce Département, Sa Majesté le dispensoit de continuer les fonctions des Charges qu'il y exerçoit; mais que comme elle vouloit lui donner une marque de sa satisfaction pour les services qu'il avoit rendus précédemment, elle lui accordoit la continuation des appointemens qui étoient attachés à ses Emplois. Ce changement n'a été accompagné

accompagné d'aucune circonstance qui ait obligé le Marquis de Villarias à se retirer de *Madrid*, ce Seigneur continuant d'être, comme à l'ordinaire, dans son Hôtel.

Le Duc de Medina-Celi, nommé Ambassadeur extraordinaire du Roi à la Cour des deux Siciles, est parti le 16. Octobre pour *Naples*. Le Baron de Wassenauer, nouvel Ambassadeur des Etats Généraux, est au contraire arrivé le même jour à *Madrid*.

Des Vaisseaux de guerre Anglois qui croisent à la hauteur du Golfe de *Cadix*, se sont emparés d'un Navire Espagnol, nommé la *Galere de Livourne* qui venoit de la *Havane* avec deux mille caisses de Cacao & 56. mille piastras en espèces monnoyées; & d'un Vaisseau de guerre appelé le *Glorieux*. Celui-ci qui a soutenu un rude combat contre quatre des Anglois, étoit de 74 canons & de 750 hommes d'équipage, dont il ne s'est sauvé que 14. On a l'avis au contraire que Don Pedro Antoine de Goycochea, Armateur fameux, a conduit aux mois d'Août & de Septembre onze prises Angloises à la *Havane*.

P O R T U G A L.

L'Invitation faite au Roi de la part du Roi d'Espagne, pour être Médiateur au futur Congrès de pacification, a été communiquée au Comte de Rosenberg, Ambassadeur Impérial, & à Mr. Keene, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne. Ces deux Ministres ont dépêché chacun des Couriers à leurs Cours, pour les en informer, & l'on sait qu'elles se sont déjà expliquées l'une & l'autre très-favorablement sur cette médiation. Celui de France, qui est Mr. de Chavigny, a fait connoître d'abord, qu'il avoit lieu de croire qu'elle seroit très-agréable au Roi
son

son Maître. Ce sera Don Louïs d'Acunha, Ambassadeur de cette Cour en France, qui sera revêtu de la commission d'assister pour le Roi au Congrès d'*Aix-la-Chapelle*, comme Ministre Médiateur, au cas que l'âge avancé de ce Seigneur le lui permette. Sa Majesté Portugaise a été déterminée à ce choix, par la connoissance qu'elle a des talens de ce Ministre, & à cause de la grande expérience qu'il a acquise dans les affaires publiques, depuis près de 60. ans qu'il a été employé en des négociations de la plus grande importance.

L'usage des bains chauds de *las Caldas* que le Roi prend de tems en tems, entretient Sa Maj. dans une santé aussi bonne qu'on peut l'attendre de l'état paralytique où elle se trouve.

Le 22. de Septembre la Flotte de *Fernambuc* entra dans le Port de *Lisbonne*, au nombre de 21. Navires, qui ont apporté 13 mille 780 octaves d'or en lingots, & 439 mille 980 cruzades en argent, outre huit mille octaves d'or pour des particuliers. La reste de la charge de ces Vaisseaux consiste en sucre, cuirs, peaux, bois du Brésil, miel &c.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans la GRANDE-BRETAGNE, depuis le mois dernier.

I. **T**outes choses ont été réglées à *Londres*, par rapport aux passages des Couriers pour *Aix-la-Chapelle*. Il y a une Convention arrêtée là-dessus, & sur-tout ce qui pourroit apporter quelque obstacle à la tenuë des conférences pour la pacification, indiquées en cette Ville, & auxquelles doit assister, en qualité de Plénipotentiaire

taire du Roi, le Comte de Sandwich, son Ministre à *La Haye*. Mais comme les apparences de paix n'en demeurent pas moins douteuses que lors de la tenue du Congrès de *Breda*, la résolution a été prise de lever cet hiver cinq nouveaux Régimens, & l'on y donnera des commissions à tous les Officiers qui ont été employés dans ceux qu'on avoit levés lors de la dernière rébellion. On n'est pas moins attentif d'ailleurs à continuer toutes les autres mesures de vigueur par terre & par mer. Quant à ce dernier objet, on aura les Flottes les plus formidables qu'on ait jamais vues dans ce Royaume; & en faisant agir puissamment ces Flottes, on pense mieux réussir à conduire les ennemis de la Couronne en des voyes de conciliation propres à ramener la paix, que par toutes celles dont il a été fait mention jusqu'ici. Outre l'Escadre qui ne cesse de se tenir dans la *Méditerranée*, & les Vaisseaux qui ont leur station dans la *Manche* & vers l'*Ecosse* & l'*Irlande*, le Contre-Amiral *Boscawen* en a une sous ses ordres qui n'attend qu'un vent favorable pour mettre à la voile de *Spithead*, & qui est composée du *Namur* de 74 canons, du *Vigilant* de 64, du *Depisford* & du *Pembroke* chacun de 60, du *Ruby* & du *Chester* chacun de 50, du *Deal-Castle* de 20, de la Chaloupe l'*Hirondelle* de 14, de l'*Apollon* Vaisseau d'Hôpital, d'une Galliotte à bombes de 12 canons, & d'une Allege.

L'Escadre qui est actuellement aux Indes Orientales, sous les ordres du Contre-Amiral *Griffin*, consiste dans les Vaisseaux suivans, savoir, la *Princesse-Marie*, le *Medwey*, l'*Exeter* & le *Yorck*, chacun de 60 canons, le *Winchester*, l'*Harwick*, l'*Eltham* & le *Preston*, chacun de 50, le *Med-*
way

Sway & la *Perle*, chacun de 40, avec le *Lively* de 20.

Le Chef d'Escadre Legge qui est en station à *Antigon*, a sous ses ordres les Vaisseaux que voici, le *Capitaine* de 70 canons, le *Dreadnought*, le *Sunderland*, la *Marie-Galley*, le *Ludlow-Castle* & le *Centaure* de 40 chacun, la *Procupine* & le *Richemond* de 16, le *Saxon* de 12 & une Galliotte à bombes. Celle aux ordres du Chef d'Escadre Dent, qui est en station à la *Jamaïque*, est composée des Vaisseaux le *Cornucailles* de 80 canons, le *Lenox* de 70, l'*Elisabeth* & le *Worcester* de 60, le *Milford* & l'*Entreprise* de 40, le *Billeford* & le *Rye* de 20, & la *Chaloupe* le *Merlin*.

II. Avec les Escadres qu'on vient de nommer, on se propose non-seulement de s'opposer aux progrès des ennemis, mais même de les attaquer dans leurs Etablissmens. En attendant cet événement il s'en présente un à rapporter, qui est mis dans le détail suivant: c'est l'avantage remporté sur les Vaisseaux François partis de *Brest*.

« L'Amirauté ayant été informée qu'on assem-
bloit à l'Isle d'*Aix* près de la *Rochelle*, une
nombreuse Flotte de Vaisseaux marchands des-
tinée pour les *Indes-Occidentales*, & qu'il
étoit parti de *Brest*, une Escadre de Vaisseaux
de guerre pour l'escorter, le Contre-Amiral
Hawke fut détaché des côtes de ce Royaume
avec une Escadre de 15. Vaisseaux de guerre,
pour tâcher d'atteindre celle des ennemis,
de même que leur Flotte marchande qui avoit
mis à la voile le 18. du mois dernier. Il les
joignit le 25. & eut avec eux un combat,
dans lequel cet Amiral a remporté un avan-
tage considérable. En voici les principales
circonstances. L'Escadre du Contre-Amiral
Hawke

*Avantage
en mer rem-
porté sur les
François.*

25 Hawke étant le 25. Octobre entre le 47. &
 25 le 49^{me}. degré de Latitude-Septentrionale,
 25 le Vaisseau l'*Edimbourg* fit signe, qu'il apper-
 25 cevoit 7. voiles au *Sud*. Aussi-tot toute l'Es-
 25 cadre fit force de voiles pour leur donner la
 25 chasse. A 10. heures le Vaisseau la *Princesse-*
 25 *Loïse* fit signe, qu'il découvroit 11. Vais-
 25 seaux des ennemis en ligne de Bataille. Le
 25 Capitaine Fox, commandant le *Kent*, donna
 25 avis qu'il en découvroit 12. On apperçut im-
 25 médiatement après, la Flotte marchande, qui
 25 faisoit force de voiles pour échapper, pendant
 25 que les Vaisseaux de guerre ennemis, qui
 25 étoient en ordre de Bataille, lui en facilitoient
 25 le moyen. Le combat fut engagé à midi par
 25 les Vaisseaux le *Lyon* & la *Princesse-Loïse*,
 25 qui furent suivis par le reste de l'Escadre.
 25 Quoique les ennemis fissent un feu très-vif,
 25 le nôtre obligea bientôt le Vaisseau de guerre
 25 le *Severn*, de 50. canons, de se rendre. L'A-
 25 miral Hawke, montant le *Devonshire*, s'avan-
 25 coit pour attaquer les 2. Vaisseaux le *Monar-*
 25 *que* de 74. canons, & le *Tonnant* de 80.
 25 lorsqu'il apperçut l'*Aigle* & l'*Edimbourg*, qui
 25 ayant perdu le premier son beaupré, & le se-
 25 cond son gouvernail, vinrent se refugier sous
 25 son feu. Il ne laissa pas d'attaquer le *Tonnant*,
 25 & eut avec lui un engagement des plus vifs,
 25 pendant lequel le Vaisseau de *Devonshire* fut
 25 extrêmement endommagé dans ses Batteries.
 25 Le Capitaine Harland, commandant le *Til-*
 25 *bury*, vint se poster entre le *Devonshire* & le
 25 *Tonnant*, & lâcha à celui-ci une bordée des
 25 plus vives. Le Vaisseau le *Kent*, commandé
 25 par le Capitaine Fox, n'ayant presque point
 25 reçu de dommage, fut chargé de s'avancer sur
 25 le

le *Tonnant*, pour l'attaquer pendant que l'Amiral Hawke s'attacha au *Trident*, de 64. canons, qu'il mit hors de combat : Mais le Capitaine Fox, quoiqu'il lui eut été facile de joindre le *Tonnant*, ne fit pas néanmoins tout ce qui dépendoit de lui pour atteindre ce Vaisseau, déjà maltraité dans ses agrès, & dont le grand perroquet étoit emporté. Comme il n'a pas laissé de nous échapper, & que l'Amiral est persuadé, que c'est de la faute de cet Officier, il a demandé par sa Lettre aux Commissaires de l'Amirauté, que la conduite du sieur Fox fût examinée dans un Conseil de guerre. Après que le *Trident* se fut rendu, le *Devonshire* attaqua le *Terrible* de 74. canons, qui se rendit aussi à nuit fermante. Quatre autres Vaisseaux des ennemis s'étant pareillement rendus, & l'obscurité étant fort augmentée, outre que les Vaisseaux de l'Amiral Hawke étoient dispersés, il ne s'occupa que du soin de les rassembler. Un grand feu qu'il aperçut dans une distance assez considérable, lui fit espérer d'apprendre le lendemain matin, que l'on auroit pris encore quelques Vaisseaux des ennemis. Il reçut au-contraire le fâcheux avis, que le Capitaine Saumarez, commandant le Vaisseau de guerre le *Nottingham* de 60. canons, avoit été tué la même nuit, & que le Vaisseau ennemi l'*Intrepide* de 74. canons, ayant joint le *Tonnant*, avoit contribué par son assistance, à le faire échapper. Le Conseil de guerre fut aussi-tôt assemblé pour ordonner les arrêts au Capitaine Fox. A l'égard de la Flotte marchande, qui a aussi échappé, il n'a pas été possible à l'Amiral de détacher à sa poursuite quelques Vaisseaux de son Esca-

dre

» dre, parce qu'il auroit été imprudent de le
 » faire pendant le combat, & qu'il étoit resté
 » auprès de cette Flotte plusieurs gros Vaisseaux
 » de guerre, comme on a été informé ensuite,
 » entre-autres le *Content* de 64. canons & plu-
 » sieurs Frégates de 36. La Chaloupe la *Belette*
 » a été dépêchée depuis au Chef d'Escadre Leg-
 » ge, pour lui donner avis de la route de cette
 » Flotte. Les Vaisseaux ennemis, à l'exception
 » du *Severn*, ayant beaucoup souffert dans leurs
 » mâtures, l'Amiral Hawke a été obligé d'em-
 » ployer deux jours à les mettre en état de ga-
 » gner quelque Port d'*Angleterre*, aussi-bien que
 » ses propres Vaisseaux, qui ont beaucoup souf-
 » fert. Les six qu'on a pris aux François dans
 » ce combat, sont, le *Monarque* de 74. canons
 » & de 686. hommes d'équipage; le *Terrible*
 » de 74. canons & de la même force d'équi-
 » page; le *Neptune* du même nombre de ca-
 » nons & d'équipage; le *Trident* de 64. canons
 » & de 650. hommes; le *Fougueux* aussi du même
 » nombre de canons & d'équipage; & le *Severn*
 » de 50. canons & de 550. hommes d'équi-
 » page. Mr. de l'Estanduaire, Commandant de
 » l'Escadre Françoisse, étoit à bord du *Tonnant* de
 » 80. canons & de 822. hommes d'équipage, le-
 » quel ainsi que l'*Intrépide* de 74. canons & de
 » 686. hommes d'équipage ont trouvé le moyen
 » de s'échaper. »

C'a été le Capitaine Moor qui a apporté à la
 Cour la nouvelle de ce combat naval, avec les
 particularités qu'on vient d'en donner. Le Contre-
 Amiral. Hawke est depuis entré dans le Port
 de *Portsmouth* avec les six Vaisseaux de guerre
 qu'il a enlevés à l'Escadre Françoisse de Mr. de
 Lestanduaire. Mais on n'a pas attendu son
 arrivée

arrivé pour lui donner des éloges de la bravoure avec laquelle il s'est comporté. Il a été blessé dans l'action, mais non pas dangereusement, & le Vaisseau qu'il montoit s'est trouvé engagé avec les principaux de l'Escadre ennemie. Le lendemain du combat il a détaché quelques Vaisseaux à la poursuite de la Flotte marchande & des deux Vaisseaux de guerre qui lui ont échappé, & l'on a appris que ces Vaisseaux en avoient atteint quelques uns de la Flotte.

III. La Compagnie des Indes Orientales avoit reçu ordre le 16. du même mois d'Octobre, par la voye de terre, un Courier de ses Etablissements dans ces Pays-là, avec des avis qu'on ignoroit jusqu'alors, de l'Escadre de l'Amiral Griffin, & qui sont « qu'au mois de Fevrier
» dernier les François avoient mis jusqu'à trois
» fois le siège devant le Fort de *St. David*, à
» *Bombay*: Que les deux premières attaques
» avoient été infructueuses, & qu'ils avoient
» été obligés de se retirer, par les bonnes dis-
» positions que le Gouverneur de cet Etablisse-
» ment avoit faites: Qu'à la troisième attaque
» les ennemis étoient venus avec toutes les for-
» ces qu'ils avoient pû rassembler, de la même
» maniere que s'ils avoient eu dessein d'empor-
» ter le Fort d'assaut: Que dans ces circonstan-
» ces le Chef d'Escadre Griffin avoit paru de-
» vant *Bombay*, & y avoit débarqué les troupes
» qu'il avoit sur ses Vaisseaux de guerre: Que
» l'arrivée de ce secours ayant répandu l'allar-
» me parmi les attaquans, ceux-ci avoient été
» obligés de lever le siège du Fort *St. David*,
» en abandonnant leur artillerie, leurs bagages
» & munitions: que depuis cette expédition,

» le Chef d'Escadre Griffin ayant été joint par
 » deux Vaisseaux de guerre , & ayant pris avec
 » lui autant de monde qu'il pouvoit en tirer de
 » *Bombay* , il avoit mis à la voile pour aller
 » attaquer à son tour , les Etablissmens des
 » François : Que ses vûës tomboient principale-
 » ment sur *Pondichery* ; & que comme les Fran-
 » çois n'y étoient pas bien pourvûs de vivres ,
 » il espéroit que cette circonstance pourroit con-
 » tribuer au succès de son entreprise. »

IV. La prochaine assemblée du Parlement de la *Grande-Bretagne* a de nouveau été remise au 21. de Novembre, qu'on vient de finir. Mais celle du Parlement d'*Irlande* , qui précède ordinairement , s'est faite à *Dublin* le 17. Octobre, par un discours que le Comte de Harrington, Viceroi de ce Royaume, y a prononcé aux deux Chambres, & qui n'a roulé que sur l'extinction de la rébellion d'*Ecosse* pour en féliciter les Membres du Parlement, & sur le maintien de la Constitution présente & de la Religion Protestante, ce qui fait l'article fondamental de la pièce. Les autres ne font mention que des manufactures des toiles & des affaires civiles. L'éducation, dit entre-autres choses, Mr. de Harrington, que la jeunesse indigente recevra désormais dans les Ecoles Protestantes établies par la charité, sera, moyennant la grace du Tout-Puissant, une voye très-propre à déraciner, sans violence, ces principes pernicious (de renverser la constitution présente) pour nos droits civils & spirituels, & qui sont l'unique fondement des espérances d'un Prétendant élevé dans les maximes de l'esclavage & dans les principes du Papisme.

Avant que le Comte de Harrington soit parti de Londres pour *Dublin*, on lui l'avoit chargé d'expédier

d'expédier à son arrivée en cette Ville, les ordres nécessaires pour que la Milice d'Irlande fût en état de paroître sous les armes, au premier avis. Peut être cet ordre prend-il son sujet du retour en *Ecosse* de quelques Chefs des rebelles, dont deux Couriers venus de ce Royaume, ont apporté avis à la Cour, avec la circonstance qu'ils y avoient débarqué secrettement dans la Partie Septentrionale; que depuis leur arrivée des partis de Montagnards rendoient les routes dangereuses vers le *Nord*; qu'ils avoient enlevé le Sr. Hugues Frazer, Secrétaire de feu l'infortuné Lord Lovat, lequel s'en retournoit chez lui; & que comme on n'en avoit point eu de nouvelles depuis, il étoit à présumer qu'ils l'avoient emmené avec eux dans les montagnes, où l'on craignoit qu'ils ne l'eussent mis à mort par quelque motif de ressentiment. Le Sr. Hugues Frazer avoit été mandé à *Londres* pour déclarer ce qu'il savoit au sujet du Lord Lovat, qui a eu la tête tranchée.

V. La Flotte marchande revenant des *Isles Sous-le-Vent*, & forte de 110. Navires, a été surprise en mer le 26. Septembre par une violente tempête, qui a dispersé cette Flotte, ainsi que les Vaisseaux de guerre le *Suffolck* & le *Lyme*, qui lui servoient d'escorte, & dont le second a péri. Plusieurs des Navires marchands n'ayant pû la rejoindre, ont été pris par les François, & du nombre de ceux qui ont échappé à la tempête, il en est entré trente-cinq en différens Ports d'*Angleterre*.

VI. Le Comte de Czernicheff, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie, a informé le Ministère qu'en conséquence des arrangemens concertés avec cette Souveraine, les 30. mille

hommes de troupes Russiennes , destinés pour le service des Puissances maritimes , avoient été reparties de maniere dans la *Livonie* , que ces troupes pourroient marcher à leur destination , au premier avis qu'elles en recevroient , & que quant à leur départ , il ne souffriroit pas le moindre retardement , dès que la route de ce corps auroit été réglée , & que les Puissances qui le prennent à leur solde , auroient fait les réquisitions nécessaires pour son passage. N'ayant pas encore donné le *Traité* pour l'engagement de ce corps de troupes , nous le joignons ici.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE
TRINITE'.

*Traité de
Subside avec
la Russie.*

Quoique Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & Sa Maj. Imp. de toutes les Russies , moyennant le *Traité d'Alliance défensive* , conclu l'an 1742. & subsistant heureusement jusqu'à présent , se soient réciproquement promis l'une & l'autre d'employer leurs soins & efforts , principalement à ce qu'une tranquillité soit maintenue en Europe. Cependant Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & Sa Majesté de toutes les Russies , pour se donner l'une à l'autre de nouvelles marques de leur amitié réciproque & de leur désir sincère , de procéder toujours unanimement pour la sûreté de leurs Alliés communs , & de se mettre à l'abri de certains incidents qui pourroient arriver pendant cette année , & de se trouver dans une situation prévoyante , Elles ont muni de leurs pleins-pouvoirs , à savoir , Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne , Jean Comte de Hindford , Vicomte d'Inglesburi & de Nemphles , Lord Carmichael de Carmichael , Pair de la Grande-Bretagne , Lieutenant du Roi
dans

des Princes , &c. Décembre 1747. 453

dans le Comté de Lanerck , & Chevalier du très-ancien & illustre Ordre du Chardon , Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique auprès de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies ; & Sa dite Majesté Impériale de toutes les Russies , son Chancelier , Conseiller Privé actuel , Sénateur & Chevalier des Ordres de St. André , de l'Aigle blanc , de St. Alexandre Newski , Alexi Comte de Bestucheff-Rumin , & son Vice-Chancelier , Conseiller Privé actuel , Lieutenant de la Compagnie du Corps , Chambellan actuel & Chevalier des Ordres de l'Aigle blanc , de l'Aigle noir , de St. Alexandre Newski , & de Ste. Anne ; Michel Comte de Woronzow , lesquels Ministres , après quelques conférences préalables , & après s'être communiqué leurs pleins-pouvoirs respectifs , sont convenus des articles suivans.

I. Sa Majesté Impériale de toutes Russies , sans faire attention à quelque espérance qu'on pourroit entretenir du renouement des conférences de Pacification entre les Puissances Belligerantes , s'engage non-obstant , afin de seconder les vûes de Sa Majesté Britannique , d'avancer une prompte Paix , pour le bien & la sûreté des alliés communs , à tenir prêt , pendant le cours de cette année , sur les frontieres de Livonie attenantes à la Lithuanie , un corps de trente mille hommes d'Infanterie , & outre cela quarante à cinquante Galeres , avec les équipages requis , sur les côtes , tellement qu'ils puissent agir sur la premiere réquisition à faire par Sa Maj. Britannique , & nommément à l'endroit où la nécessité le demandera , pour assister Sa Majesté & ses Alliés. Pourtant il est entendu sous cela , que ledit corps ne se mettra en marche , qu'après qu'on sera convenu & qu'on aura réglé les conditions sus lesquelles il sera envoyé.

II. Sa Majesté Britannique s'engage de sa part, pour subvenir aux dépenses que l'entretien desdites Troupes & Galeres causera à l'Impératrice de toutes les Russies, à lui payer une fois pour toutes, pour cette année, cent mille livres sterlings, aussitôt que les Ratifications de cette Convention auront été échangées.

III. Au cas qu'il plût à Sa Majesté Britannique de retenir ledit corps pendant l'année prochaine, sous des conditions réglées par la présente Convention, Sa Majesté s'engage à le notifier de bonne heure, nommément au mois de Novembre de l'année courante, afin que si Sa Majesté Britannique n'avoit pas besoin de garder ledit corps dans ce Pays-là, il pût être reparti, comme il sera jugé convenable, dans l'intérieur de cet Empire.

IV. Les Ratifications de cette Convention seront échangées à St. Petersbourg dans le terme de deux mois, ou plutôt s'il se peut.

En foi de quoi Nous les susdits Ministres avons fait de cette convention deux Exemplaires de la même teneur, contenant les quatre articles précédens, lesquels, en vertu de nos pleins-pouvoirs, Nous avons signé & y apposé le cachet de nos armes. Fait à Petersbourg le 12. Juin 1747.

HINDFORD. C. R. BESTUCHEF. WORONZOW.

Ce n'est donc que des réquisitions à faire pour le passage du corps des Russiens qui est engagé, que dépend sa marche ou son transport. On compte qu'à proportion d'une augmentation de subside, ce corps pourra être augmenté jusqu'au nombre 45. mille hommes. La Cour de Petersbourg y paroît toute portée.

Le Roi a fait au mois d'Octobre une promotion de 23. Lieutenans - Généraux de ses troupes
&

des Princes &c. Decembre 1747. 455
& dix Généraux-Majors. Les premiers sont, Mrs. Georges Read, Archibald Hamilton, le Comte de Rothes, Mrs. Richard Onslow, Henri Pulteney, Charles Howard, Philippe Bragg, Jean Huske, Charles Frampton, Alexandre Irwin, Richard St. Georges, Jean Campbell, Guillaume Blakeney, Humphrey Bland, Jacques Oglethorpe, le Lord de la War, le Duc de Marlboroug, le Comte de Crafford, & Mrs. Georges Churchill, Henri Skelton, Jean Johnson, Edoüard Wolffe & Jean Wyniard.

Les Généraux Majors sont, Mr. Thomas Bligh, le Chevalier Baronnet Guillaume Gooch, Mrs. Charles - Armand Powlet, Thomas Fowkes, le Vicomte de Torrington, & Mrs. Jacques Fleming, Jean Price, Jean Mordaunt, Jacques Cholmondeley & Henri de Drugues.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**E Duc de Cumberland vient de revenir de son Armée dans les *Pays-Bas*. Tout ayant été mis en regle pour les quartiers d'hiver de cette Armée, depuis ce qui a été raporté dans nos derniers Mémoires, elle s'est séparée, & toutes les troupes Hollandoises de même que les Hessoises & autres qui sont à leur solde, sont allés les prendre dans les diverses Provinces de la Généralité; les Anglois ont été mis à *Breda* & dans les environs, & celles de l'Impératrice - Reine ont été distribuées à *Bois-le-Duc*, à *Eyndhoven*, en quelques Places des environs, beaucoup à *Maësbrecht*, dans la Principauté de

de Liège , dans le Pays de Limbourg , dans l'Electorat de Cologne , & leur quartier général qui devoit être à *Aix-la-Chapelle* , a été pris à *Verviers* , à cause qu'on destine *Aix-la-Chapelle* pour le lieu des conférences à tenir pendant cet hiver sur l'ouvrage de la paix. Le Maréchal de *Bathiani* se trouve rendu depuis peu de jours à ce quartier général de ses troupes , d'un voyage qu'il étoit allé faire à *La Haye*. Le Duc de *Cumberland* , est au contraire retourné à *La Haye* de la visite qu'il a faite d'*Oudenbosch* , lieu présentement très-bien fortifié , de celle de l'inondation de *Steenbergen* , de *Breda* , de *Bois-le-Duc* & de toutes les Villes & postes , qui doivent être conservés & mis en état pour n'y rien craindre de quelque tentatives de l'ennemi. L'Isle de *Tholen* & toutes les autres en avant dans la *Zélande* sont également bien garnies de monde , & mises en état de faire résistance contre cette invasion.

II. Tout est ainsi tranquille dans ces Pays du côté des troupes des Hauts-Alliés , & du côté de celles de France , qui ont aussi pris leurs quartiers d'hiver & de cantonnemens , parce qu'il n'y a de mouvemens , que ceux que font les Hussars Impériaux & les troupes irrégulières Hongroises , qui leur donnent de tems en tems des alertes du côté d'*Anvers* , en interrompant , par leurs courses , les convois qui en partent chaque semaine pour *Berg-op-Zoom*. Ils leur en donnent également du côté de *Louvain* & vers les autres Places & postes où les François se sont fixés pour l'hiver , par la distribution qu'en ont faite les Maréchaux de *Saxe* & de *Lôwendahl* , de sorte que la petite guerre ne discontinuë point ; & par les récits des coups
qui

qui s'en frappent, on voit de tems-en-tems beaucoup de provisions enlevées par les troupes irrégulières, & nombre de prisonniers emmenés dans leurs quartiers.

III. Les *Provinces Unies* ont pris tous les arrangemens pour être suffisamment couvertes, au moyen des Garnisons considérables que l'on a mises dans les Places de la Généralité, depuis la séparation de l'Armée alliée, & de la distribution que l'on a faite de la Cavalerie dans les Bourgs & gros Villages du plat-Pays; ce qui forme comme une chaîne de communication entre les différens corps de ces troupes. Arrangemens concertés à *La Haye*, dans des conférences qu'y ont eu pendant leur séjour le Duc de Cumberland, le Maréchal de Bathiani & le Prince de Hesse avec les Seigneurs du Gouvernement. Mais outre ces dispositions & d'autres pour une augmentation de 17. à 18. mille hommes de troupes de la République qui sont faites, toutes les Provinces nous présentent celle d'avoir rendu la dignité de Stadhouder héréditaire dans la Famille du Prince d'Orange, tellement que si Son Alt. Sérénissime venoit à mourir sans laisser de postérité mâle, cette dignité passeroit à la Princesse sa fille aînée, & à ses descendans mâles &c. C'est là une résolution qui a été prise & déclarée au Prince, c'est une affaire entièrement consommée, & sur laquelle il a reçu, conjointement avec la Princesse son Epouse, les complimens, par Députations de toutes les Provinces, qui se sont déterminées à cette reconnaissance, les unes après les autres, par des motifs qui ont été proposés là-dessus dans une assemblée des Etats de *Hollande* & de *Westfrise*; ils sont « qu'ayant été mûrement réfléchi sur la

» Consi-

22 **Constitution du Gouvernement des Provinces**
 23 **de l'Union**, on avoit reconnu, par l'expé-
 24 **ce des tems les plus reculés**, & par ce qui s'est
 25 **passé dans ces derniers tems**, que la Répu-
 26 **blique ne pouvoit absolument pas subsister**,
 27 **ni être maintenüe**, sans avoir un Chef distin-
 28 **gué à la tête de son Gouvernement**, puisque
 29 **toutes les fois qu'elle en avoit été privée**,
 30 **elle s'étoit trouvée exposée à une ruine tota-**
 31 **le**, dont elle n'avoit pû être sauvée que par
 32 **l'élection d'un Stadhouder, Amiral & Capitai-**
 33 **ne Général** : Que ç'a été sous cette heureuse
 34 **forme de Gouvernement**, & sous la sage con-
 35 **duite & administration des Princes de la Mai-**
 36 **son d'Orange & de Nassau**, que la Républi-
 37 **que est parvenue, dès sa fondation, à un tel**
 38 **dégré de puissance**, qu'elle s'est vüe non-
 39 **seulement respectée**, mais recherchée par ses
 40 **voisins** : Qu'il n'y a point d'habitant affec-
 41 **tionné à la Patrie**, ni de bons Magistrats zé-
 42 **lés & bien intentionnés pour le public**, qui
 43 **ne frémissent à la seule idée des dangers où**
 44 **la République retomberoit faute d'un Chef** :
 45 **Que d'ailleurs par cette disposition, la Con-**
 46 **stitution présente du Gouvernement se trou-**
 47 **vant aussi solidement affermie qu'elle peut l'é-**
 48 **tre humainement parlant, la confiance s'éta-**
 49 **blira de plus en plus, non-seulement entre**
 50 **Son Alt. Sér. & les Régens de la République**,
 51 **mais entre les Régens eux-mêmes**, & qu'elle
 52 **augmentera tous les jours à un point où elle**
 53 **n'a jamais été** ; ce qui est d'une nécessité abso-
 54 **luë pour faire réussir les affaires de l'Etat &**
 55 **rendre son bonheur solide & durable.** 22

IV. Tels sont les principaux motifs qui vien-
 nent de rendre le Stadhoudérat héréditaire dans
 la

la Maison du Prince d'Orange & de Nassau. S. A. Sér. nommant d'abord à tous les Emplois vacans dans les Provinces, & aux Charges militaires, ou donnant son consentement à la nomination qu'en font divers Magistrats, suivant l'usage établi; cet article a donné lieu à y demander quelque changement, principalement par la Ville de *Rotterdam*, dont deux Bourguemâtres & quelques Bourgeois sont venus à *La Haye* faire part au Prince Stadhouder d'une résolution de leur Conseil, de vendre désormais les Emplois vacans, afin d'en employer le produit pour le bien de l'Etat, avec cette clause, que si l'arrangement pris à cet égard ne passoit point dans les autres Villes de la Province, il ne laisseroit pas de subsister à *Rotterdam*, où les deniers provenant de cette vente seroient employés à la diminution des Charges publiques.

Mais une telle proposition n'a point tardé d'être suivie d'un Edit du Prince Stadhouder, qui y déclare: « que quelques Bourgeois & Habitan-
» tans de la Ville de *Rotterdam* ayant demandé
» par une Requête présentée au Conseil de la
» même Ville, que les Charges, Emplois &
» Offices, qui viendroient à vâquer, au lieu
» d'être à la disposition du Magistrat, fussent ven-
» dus à l'avenir publiquement, & les deniers
» qui en proviendroient, employés pour le
» service de l'Etat; le Conseil s'étoit montré
» disposé à faire par rapport aux Emplois, tels
» arrangemens qui pussent rendre à l'avantage
» de la Ville & du public, ainsi que la com-
» munication en avoit été faite à S. A. S. afin
» de prévenir les inconvéniens auxquels une ré-
» solution trop précipitée auroit pû être sujette:
» Que toutefois les mêmes habitans oubliant
» le

20 le respect & l'obéissance qu'ils doivent à leurs
 20 légitimes Régens, n'ont pas laissé de présen-
 20 ter le 6. de ce mois, au Conseil, une seconde
 20 Requête, conçue en termes très-peu mesurés,
 20 par laquelle ils ont prétendu non-seulement
 20 que toutes les Charges & Emplois indistin-
 20 ctément fussent vendus aux plus offrans, mais
 20 ceux qui les vendroient eussent aussi la faculté
 20 de les louer; prescrivant la Loi à la Régence,
 20 & exigeant qu'elle prit, sans le moindre dé-
 20 lai, sa résolution à cet égard, & qu'elle la
 20 fit publier; menaçant au surplus de l'y obli-
 20 ger par la force, ainsi que les attroupemens
 20 qu'il y a eus l'annonçoient déjà; circonstan-
 20 ces qui ont donné lieu à la publication faite
 20 dernièrement au nom du Magistrat de *Rotter-*
 20 *dam*: Que quoique S. A. S. soit très-disposée
 20 de concerter avec la Régence de cette dernière
 20 Ville, les moyens de redresser les abus qui
 20 peuvent s'être introduits dans la disposition
 20 des emplois, & de prendre à cet égard des
 20 arrangemens qui tendent au bien public, Elle
 20 a considéré que la publication qu'on a faite
 20 ne répondoit point à ce salutaire objet,
 20 puisqu'en vendant ou louant les emplois, il
 20 ne seroit pas possible de faire attention à la
 20 capacité des personnes par lesquelles ils doi-
 20 vent être exercés; ce qui est absolument né-
 20 cessaire, & que l'on donneroit occasion par
 20 là à toutes sortes d'irrégularités préjudicia-
 20 bles aux habitans; outre que cette publica-
 20 tion ayant été extorquée de la Régence d'une
 20 façon directement contraire au bon ordre,
 20 elle ne peut être regardée que comme nulle &
 20 insubstante: & que comme des entreprises de
 20 cette nature qui tendent à avilir & à gêner
 20 une

une Régence, en lui ôtant la direction dont elle est revêtuë par autorité légitime, ne pourroient qu'avoir les suites les plus dangereuses, & devenir une source de confusion & de desordre dans l'Etat, si l'on n'y remédioit à tems, ce qui l'exposeroit au plus grand danger, & rendroit inutiles les efforts que l'on fait pour en éloigner l'ennemi : par ces raisons, S. A. S. a trouvé bon d'ordonner, que cette publication soit tenuë pour nulle & de nulle valeur, comme elle la déclare telle par le présent Edit ; défendant aux Habitans & Bourgeois de la Ville de *Rotterdam*, de causer la moindre offense à leurs Supérieurs & Régens, d'entreprendre sur leur autorité, ou de les troubler de quelque maniere que ce soit dans leurs délibérations ; mais au contraire de leur rendre tout le respect & l'obéissance qui leur sont dûs ; à peine aux contrevenans d'encourir l'indignation de S. A. S. & d'être traités comme des perturbateurs du repos public. »

V. Sur une prétention de même nature il y a eu le 9. Novembre à *Amsterdam*, une émeute populaire, mais qui n'a pas eu de suite par la promptitude avec laquelle la Bourgeoisie a pris les armes. Cette émeute a aussi donné lieu à la publication d'une Ordonnance du Magistrat d'*Amsterdam*, qui déclare « Qu'il a été informé depuis quelque tems, que des personnes mal-intentionnées se sont émancipées au point de tenir dans le public, des discours tendans à la sédition, & qu'ils ont même invité les habitans par des billets affichés, de se trouver le 9. munis d'armes dans la place de l'Hôtel de Ville, pour faire certaines propositions aux Magistrats : que de plus, pour animer les ha-

bitans

» bitans à cette démarche, ces mal-intention-
 » nes leur ont présenté un Ecrit à signer, outre
 » d'autres moyens qu'ils ont mis en œuvre: &
 » que comme il en est résulté, que le 9. une
 » multitude de populace, après s'être rassem-
 » blée dans la place de l'Hôtel de Ville, y est
 » entrée par force, & étant montée à la Salle
 » des Bourguemaîtres, a eu l'insolence d'en bri-
 » ser les portes, & de commettre plusieurs au-
 » tres excès, du nombre desquels est celui d'a-
 » voir forcé pareillement la prison criminelle:
 » C'est pourquoi le Magistrat, après avoir or-
 » donné à un chacun de demeurer tranquille, &
 » de s'abstenir de tous mouvemens tumultueux,
 » sous peine d'être arrêté d'abord, & de subir
 » un châtimement rigoureux, promet 600. florins
 » de récompense à ceux qui dénonceront à la
 » Justice, les auteurs de ces discours & billets
 » séditieux, ainsi que des violences qui en ont
 » été la suite. «

Au moyen de cette Ordonnance & des bons
 ordres donnés à la Bourgeoisie, la tranquillité
 publique s'est trouvée d'abord parfaitement réta-
 blie dans *Amsterdam*. Depuis ces espèces d'émeu-
 te, on a pris des arrangemens par rapport aux
 Emplois qui viendront à vaquer dans les Villes,
 & ordonné aux Magistrats d'envoyer au Con-
 seil d'Etat une note exacte de ceux qui sont à
 leur nomination, avec une spécification du pro-
 duit de leurs émolumens, pour y être pris, con-
 jointement avec le Prince Stadhouder, des me-
 sures convenables au bien public, & propres à
 maintenir la tranquillité parmi le peuple.

Les Emplois militaires auxquels il a été nom-
 mé depuis un mois par le Stadhouder, sont en
 nombre. Mais nous ne ferons ici mention que
 de

des Princes &c. Décembre 1747.¹⁷⁴⁷ 463

de ceux de Généraux. Ce Prince ayant proposé aux Etats Généraux le Comte de Colyear & le Comte Maurice de Nassau-Ouwerkerk pour être Felt-Maréchaux des troupes de la République, L. H. P. ont approuvé & confirmé cette nomination, de même que celle qui a été faite par Son Alr. Sér. du Général-Major de Kinschot & du Brigadier Sturler en qualité de Lieutenans-Généraux. Cette dernière dignité est aussi conférée à Mr. de Lillers qui étoit Général-Major des troupes de l'Impératrice-Reine. Il quitte le service de cette Souveraine pour entrer dans celui de la République, ayant offert de lever pour ses nouveaux Maîtres un Régiment d'Infanterie, qui a été accepté.

En même-tems que Mr. de Kinschot fut créé Lieutenant-Général, le Prince Stadhoudet lui conféra la Charge de Président du Conseil de guerre qu'avoit le Baron de Constrom, dont l'âge avancé, dit-on, ne lui permettoit plus d'en faire les fonctions.

VI. Comme la nécessité requéroit qu'il y eut cet hiver un Général à portée de donner ses ordres aux troupes qui sont employées à couvrir les frontières de l'Etat, il a été décidé que le Prince Louïs de Brunswich-Wolffembuttel auroit le commandement de la chaîne que ces troupes forment : Il doit établir à cet effet son quartier à *Ter-Heyden*.

Nous passerons ce mois-ci sur l'article du Nord, qui d'ailleurs n'a rien de remarquable pour l'étranger. Voici l'essentiel de celui des *Morts*.

ARTICLE VII,

Qui contient les Morts de Personnes Illustres, depuis
le mois dernier.

Morts. Le 28. Septembre, mourut d'une
Attaque d'apoplexie à *Ruremonde*, Messire
François - Xavier Comte de Baillet, Chancelier
de *Gueldres*, & ci-devant Margrave d'*Anvers*
& du Pays de *Rienne*.

Au commencement d'Octobre mourut à *Lis-
bonne* le Cardinal de Motta, premier Ministre
du Roi de Portugal.

Messire René-Luc, Marquis du Châtelet & de
Grandseille, Conseiller Privé du Margrave de
Brandebourg - Culmbach, Grand-Veneur de ce
Prince, Général-Major, & Chevalier de l'Ordre
de l'Aigle rouge de Brandebourg & de celui de
St. Hubert de *Wûtemberg*, mourut à *Bareith*
le 13. âgé seulement de 31. ans. Il étoit fils
unique de René-François Marquis du Châtelet,
Général-Major & Colonel des Gardes de l'Em-
pereur régnant, dans le Grand Duché de *Toscane*,
& de Dame Marie de Fleming, d'une illustre
Maison du Royaume d'*Irlande*.

Le Docteur Porter, Archevêque de *Contorbery*,
Primat d'Angleterre, est mort le 21.

Le Duc de Charost, Pair de France, Lieu-
tenant-Général des Armées du Roi Très-Chrê-
tien & Capitaine de ses Gardes du Corps, a
payé le même tribut le 23.

Messire Armand-Jules de Rohan, Archevê-
que de *Reims*, est mort dans le même tems.

Le 29. mourut à *Paris* à l'âge de 35. ans, la
Duchesse de Luxembourg.

F I N.